

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DELIBERATIONS

Comité syndical du 31 Août 2021

DELIBERATIONS :

N°01-21F : Compte-rendu du Comité Syndical du 30 juin 2021

N°02-21F : Représentation du SMD3 au Conseil d'Administration du Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA)

N°03-21F : Délégation de signature du Comité au Président – Subdélégation au Directeur Général des Services

N°04-21F : Mise à jour du tableau des emplois avec création de postes

N°05-21F : Actes de servitude entre le SMD3 et ENEDIS

N°06-21F : Convention de traitement des Déchets Propres et Secs (DPS) de BRIVE La Gaillarde par le SMD3 et des refus de tri du Centre de Marcillac Saint Quentin par le SYTTOM 19 : Avenant n°1

N°07-21F : Convention cadre pour la collecte et le traitement des déchets plastiques RECYMAP

N°08-21F : Accompagnement par le réseau des animateurs et financement de flyers pour la manifestation « Les 100 mètres de l'Isle »

N°09-21F : Convention pour la collecte des personnes en perte d'autonomie avec les Communautés de Communes et d'Agglomération

N°10-21F : Redevance spéciale professionnels secteur Eymet/Bastide

N°11-21F : Validation du tarif des jeux de clés supplémentaires pour les professionnels équipés de bornes privatives

N°12-21F : Convention type pour la collecte des personnes en invalidité temporaire ou permanente non titulaire de la Carte à Mobilité Inclusion avec les communes volontaires.

N°13-21F : Marché 2021-008-AO Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : Attribution

N°14-21F : Marché 2021-016-AO Transport des déchets résiduels issus de Marcillac Saint Quentin : Attribution

Comité syndical du 28 septembre 2021

DELIBERATIONS :

N°01-21G : Compte-rendu comité syndical du 31 août 2021

N°02-21G : Transfère de compétences du SMCTOM de Thiviers au SMD3 au 1^{er} janvier 2022

N°03-21G : Mise à jour du tableau des emplois avec création de postes

N°04-21G : Modification des zonages de perception de la TEOM

N°05-21G : Exonération des professionnels de TEOM pour l'année 2022

N°06-21G : Acquisition foncière – commune de Breuilh

N°07-21G : Etat d'assiette et destination des coupes de bois – commune de Saint Laurent des Hommes – année 2022

N°08-21G : Convention de réemploi des déchets issus de la déchèterie de Thenon

N°09-21G : Convention de partenariat avec l'Hôpital de Saint Astier pour compostage collectif

N°10-21G : Convention de partenariat avec l'Association « des Enfants du Pays de Beleyme »

N°11-21G : Marché 2021-018-AO : Service d'assurances pour le SMD3 - Attribution

N°12-21G : Marché 2021-017-AO : Entretien des dispositifs de traitement des eaux des installations du SMD3 - Attribution

N°13-21G : Marché 2021-020-AO : Acquisition de véhicules de lavages des bornes semi-enterrées et enterrées : attribution

N°14-21G : Marché 2021-005-AO : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un nouveau centre de tri départemental de déchets recyclables et d'un centre de préparation de combustibles solides de récupération (CSR) : Attribution

N°15-21G : Marché 2020-021-AO : Acquisition de broyeurs mobiles – Avenant n°1 : Attribution


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-21F**OBJET : Compte-rendu du Comité Syndical du 30 juin 2021**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 28	Nombre de votants : 28
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 53	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPERRE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

AR PREFECTURE

024-252405329-20210831-0121F-DE

Regu le 06/09/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		53	41	43	41

OBJET : N°01-21F - Compte-rendu du Comité Syndical du 30 juin 2021

Après l'appel nominal des membres du Conseil Syndical par le secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance commence.

Présentations

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'ajout d'un sujet supplémentaire dont le caractère d'urgence n'a pas permis son inscription à l'ordre du jour dans le cadre du délai légal d'envoi de la convocation du Comité Syndical.

Compte tenu du caractère prioritaire de la question, les élus valident cette demande du Président.

⇒ Passage en Redevance Incitative (RI)

Monsieur le Président précise que, dans le cadre des intégrations de syndicats locaux au sein du SMD3 et des états d'avancement des modifications de mode de collecte et des taux d'enquêtes réalisées, il apparaît difficile de maintenir le passage en redevance incitative pour l'ensemble du département au 1^{er} janvier prochain. Une application de deux régimes de fiscalité différents (RI et TEOM) ne peut en effet exister sur un même territoire d'intervention.

Monsieur le Président attire également l'attention de l'assemblée sur les conséquences qu'engendre cette situation sur le changement de statut du Syndicat. La transformation en SPIC pourrait être également repoussée dans les mêmes délais et conduire à une insécurité pour les agents du SMD3 sous contrat.

Monsieur le Président précise qu'il défendra auprès des services préfectoraux la situation des agents contractuels du SMD3.

Les élus conviennent de retarder le passage en RI au 1^{er} janvier 2023, ce qui permettra de garantir une année pédagogique pour tous et de résoudre les derniers problèmes techniques rencontrés. A l'occasion de cette période, les questions sur la tarification sociale pourraient également être revues par Le législateur.

[Le Comité Syndical prend acte.](#)

⇒ Engagements de Qualité de service

Sylvain MARTY informe l'assemblée que suite à l'étude des propositions par le Bureau Syndical, il est proposé que le SMD3 s'inscrive dans le processus ISO 9001. Les engagements seront structurés en fonction des valeurs de proximité, de dynamisme, de respect et de bienveillance.

Sylvain MARTY précise que ces engagements reposeront sur un niveau de qualité assez fort.

A l'issue de la présentation, [les membres du Comité valident les propositions en ajoutant, dans le cadre des engagements de Qualité de service du SMD3, un objectif d'amélioration du dialogue avec les élus communaux.](#)

⇒ Etat d'avancement du déploiement de la collecte et des enquêtes

Suite à la présentation faite par Monsieur le Président, [les membres du Comité prennent acte.](#)

⇒ Retour des premiers résultats du MODECOM de Mars 2021

Isabelle MOREAU précise que l'impact se fait ressentir sur le contenu des sacs noirs avec d'une part son allègement en poids et un meilleur tri d'autre part.

[Le Comité Syndical prend acte.](#)

⇒ Vidéo de l'utilisation d'une borne d'ordure ménagère verrouillée

Monsieur Le Président présente le tutoriel réalisé qui suscite l'intérêt des membres du Comité. Cette vidéo sera également diffusée par les antennes à l'occasion des assemblées sectorielles.

[Le Comité syndical prend acte.](#)

⇒ Validation du calendrier des réunions syndicales du second semestre 2021.

Monsieur Le Président fait part des dates de réunions du bureau et du Comité jusqu'à la fin de l'année.

[Le Comité syndical prend acte.](#)

Délibérations :**Vie du SMD3****N°01-21E -Compte-rendu du Comité Syndical du 25 mai 2021**

[La délibération est adoptée à l'unanimité \(37 voix\).](#)

N°02-21E -Adoption du rapport annuel 2020

Monsieur Le Président présente le document qui est remis pour avis aux membres du Comité.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix).

N°03-21E -Opération de valorisation des masques jetables

Monsieur Le Président fait part d'une nouvelle intervention du SMD3 en matière de recyclage et des projets de convention de collecte des masques avec les collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix).

Finances**N°04-21E -Décision Modificative n°2 Budget 2021**

Cette décision modificative intègre le budget nécessaire pour assurer la continuité du service de collecte sur la CCIVS et poursuivre les travaux d'installation des conteneurs en point d'apport volontaire pour la mise en place de la redevance incitative au 01 janvier 2023. Elle s'appuie sur le budget 2021 voté par la CCIVS, repris en fonction des besoins pour le second semestre 2021.

Les éléments du budget seront intégrés lors de la décision modificative n°3 du SMD3 prévue à l'automne, en fonction des éléments définitifs de clôture du budget annexe de la gestion des déchets de la CCIVS.

Cette délibération vise à soumettre au vote la modification des Autorisations de programme et crédits de paiements pour 2021, conformément à la décision modificative n°2 proposée au vote.

Les principales modifications de crédits proposées au vote de la décision modificative N°2 correspondent à :

➤ En dépenses de fonctionnement

Au chapitre 011, charges de gestion courante, il est proposé 155 300 euros correspondant aux dépenses de carburant (41 k€), de sacs jaunes (30 k€), d'acquisition de composteurs individuels (14 k€), de prestations de services (18 k€), de réparation, maintenance et location de véhicule (41 k€) et frais divers (vêtements de travail, petites fournitures, petits équipements, taxe à l'essieu, eau) pour 11 k€.

Au chapitre 012, 10 agents sont transférés (dont un en disponibilité), ce qui représente 217 k€ de masse salariale, charges comprises.

Au chapitre 023, un virement à la section d'investissement pour un montant de 207 k€.

➤ En dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement (1 308 k€) correspondent au remboursement des emprunts pour 60 k€ et à la poursuite du déploiement des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur le territoire de la CCIVS, notamment la commune de St Astier, pour un coût global de 1 248 k€, dont 285 k€ pour équiper les PAV existants de sondes et contrôle d'accès.

➤ Recettes de Fonctionnement

Les recettes inscrites (592 k€) correspondent au versement de la contribution budgétaire (TEOM - 1 014 k€) pour le second semestre. En parallèle, sont déduites les recettes correspondantes à la tarification unique, initialement budgété au SMD3 (-538 k€).

Sont également comptabilisées la redevance spéciale pour les professionnels (50 k€), la vente des composteurs individuels (7 k€) et une subvention de l'Ademe pour la mise en place de la REOMI (60 k€).

➤ Recettes d'Investissement

Les recettes proposées au vote (1 308 k€) correspondent au virement de la section de fonctionnement pour 207 k€ et aux emprunts nécessaires pour financer les travaux de mise en œuvre de la REOMI (1 100 k€).

La délibération est adoptée (36 voix pour – 1 abstention)

N°05-21 E-Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021

Cette délibération vise à soumettre au vote la modification des Autorisations de programme et crédits de paiements pour 2021, conformément à la décision modificative n°2 proposée au vote.

La délibération a été votée à l'unanimité (37 voix)

N°00-21E -Recours à l'emprunt 2021 – première campagne

Monsieur Le Président rappelle que, pour les besoins de financement de la mise en œuvre des projets d'investissement, notamment l'acquisition des équipements, bornes et travaux pour la collecte, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 8 000 000 d'euros, scindé en deux lots de 4 000 000 d'euros chacun.

Monsieur Le Président a été amené à mettre en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt.

Cette délibération vise à solliciter un contrat de prêt auprès de la Banque Postale à hauteur de 8M€ scindé en deux lots de 4 M€ chacun.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

N°07-21E – Ouverture de ligne de trésorerie

Considérant que le contrat de ligne de trésorerie a pris fin le 21 octobre 2020, une consultation financière pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie a été lancée pour un montant de 4 000 000 d'euros.

Cette délibération vise à ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie auprès de l'organisme bancaire Le Crédit Agricole.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

N°08-21E -Tarification verrous, balises et jeux de clés pour bacs individuels

Suite au projet de redevance incitative induisant une facturation liée à la production de déchets, certains usagers collectés en porte à porte, notamment ceux ne pouvant rentrer leur bac, peuvent solliciter le SMD3 pour la pose de verrous et de balises sur leur bac Ordures Ménagères.

Cette délibération vise à fixer les prix appliqués par le SMD3.

La tarification alors appliquée est la suivante :

Verrou seul (avec 1 jeu de clés inclus) : 40€
Balise seule : 40€
Verrou + balise : 60€
Jeu de clés supplémentaires : 15€

Le prix inclut le matériel, le déplacement et la pose par un agent, les frais de remise pour les jeux de clés supplémentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

N°09-21 E -Tarification jeux de clés pour bornes privatives

Suite au projet de redevance incitative induisant pour certains professionnels l'installation de bornes privatives, ceux-ci sont amenés à demander au SMD3 un nombre plus ou moins important de jeux de clés permettant d'ouvrir les trappes de ces bornes.

Le tarif est le suivant :

- 15€ par jeu de (2) clés supplémentaires

Le prix inclut le matériel, les frais administratifs (traitement de la commande) et de remise.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

N°10-21E -Modification redevance spéciale 2020 tous secteurs du 22/06/2020 pour les usagers professionnels du secteur de Belvès toujours collectés en porte à porte

Cette délibération vise à maintenir les tarifs de redevance spéciale 2019 inchangés en 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 comme suit :

SECTEUR DE BELVES	
TARIFS DE REDEVANCE SPECIALE 2019 / 2020	
Tarifs au volume en € tenant compte de la déduction de la TEOM	
Déchets ultimes (OM)	
Bac de 1 000L	21,53 €
Bac de X L	21,53 € x le volume en litre / 1 000 L
Déchets recyclables (DPS)	
Bac de 1 000L	6,98 €
Bac de X L	6,98 € x le volume en litre / 1 000 L
Tarifs au forfait en € tenant compte de la déduction de la TEOM	
Déchets ultimes (OM)	
Redevable n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs	744 €
Redevable n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs et ouvert seulement une partie de l'année	62 € x nombre de mois d'ouverture dans l'année (avec un minimum de 6 mois facturés)
Ecole n'ayant pas de conteneurs	Effectif x 141 (nbre jours école) x 0,022 €
Centre de loisir n'ayant pas de conteneurs	Effectif total de l'année x 0,022 €
Tarifs au forfait en € sans déduction de la TEOM	
Déchets ultimes (OM)	
Redevable refusant de prendre contact avec le service de redevance spéciale ou n'ayant pas donné suite	1 500 €
Camping utilisant les conteneurs sur les plate-formes de groupement	35 € x nombre d'emplacements
Redevable ne pouvant justifier la non-présentation de leurs déchets	Nombre de bacs x tarif en vigueur x 52 semaines
Sacs jaunes	
Campings	1,50 € le rouleau

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

N°11-21E -Règlement de Redevance Spéciale pour les professionnels avec bornes privatives, contrat de location de borne et convention de redevance spéciale pour les professionnels avec bornes privatives

Suite du déploiement des points d'apports volontaires publics (PAV), certains producteurs gros volumes (professionnels, collectivités, administrations, associations) ne pouvant se rendre sur les PAV publics ont souhaité continuer à être collectés en porte à porte au moyen de bornes privatives louées par le SMD3.

Il est nécessaire de contractualiser ces mises en place par la signature des documents suivants soumis à délibération du comité ce jour :

- Règlement de redevance spéciale applicable aux professionnels équipés de bornes privatives
- Convention de redevance spéciale pour les professionnels équipés de bornes privatives
- Contrat de location de bornes privatives

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

Ressources Humaines**N°12-21E -Modification de la délibération N°05-21 du 25 mai 2021 portant sur la mise à jour du tableau des emplois**

Cette délibération vise à requalifier un poste de chargé de secteur de catégorie C en catégorie B pour les mêmes raisons que celles exposées lors de la réunion du 25/05 dernier : nombreuses responsabilités en termes de tutorat des nouveaux agents et de supervision des missions des autres chargés de secteur dédiés aux professionnels et collectivités sur les territoires de déploiement de la RI.

Toutefois cette nouvelle classification ne pourra être effective qu'au lendemain de la délibération prise ce jour par le Comité, soit le 01/07/2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

Marchés**N°13-21 E - Marché 2021-011-PA : Accord cadre pour la réalisation de travaux sur les différents sites du SMD3 :**

Un marché du type accord-cadre multi attributaires a été lancé pour la réalisation de travaux du type VRD / génie civil sur les différents sites du SMD3.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois.

Vingt-six entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

La délibération est adoptée à l'unanimité (37 voix)

N°14-21E Tarif de Redevance Spéciale pour les professionnels du Grand Périgueux allant sur les points d'apport volontaire publics.

Cette délibération vise à équiper ces professionnels de badges leur permettant d'aller sur les PAV publics et de lier cette mise à disposition à la mise en place d'une convention de redevance spéciale, jusqu'à ce que ces professionnels soient équipés de bornes privatives et, ou que la redevance incitative soit instituée sur leur commune.

Les prix fixés sont les suivants (identique délibération 07-21D prise pour Montpon et Belvès le 25 mai 2021) :

- Abonnement annuel de 80€ (proratisé en fonction de la date de mise en œuvre) ;
- Frais de collecte OM/sacs noirs : 2.70€ par ouverture (60L), jusqu'à ce que ces professionnels soient équipés de bornes privatives et, ou que la redevance incitative soit instituée sur leur commune ;
- Les autres flux déposés au point d'apport volontaire sont en accès libre et donc non facturés ;
- Les badges sont mis à disposition gratuitement et devront être restitués au SMD3 dans le mois suivant la mise en place des bornes privatives, ou bien si le professionnel ne donne pas suite à la proposition technique et financière de mise en place de bornes privatives. Dans le cas contraire, chaque badge sera facturé 9€, au-delà du 1^{er} badge.

Période de facturation :

La facturation sera effectuée en début d'année N+1 pour l'année N, soit début 2022 pour l'année 2021.

Calcul de la Redevance de l'année N :

abonnement + frais de collecte + frais badges supplémentaires – TEOM N-1.

Il est rappelé que la redevance n'est pas soumise à TVA.

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Comité Syndical est clos le 30 juin 2021 à 12h21

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input checked="" type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	---

ADOpte le compte-rendu du comité syndical de 30 juin 2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°02-21F

**OBJET : Représentation du SMD3 au Conseil d'Administration
du Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA)**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 28	Nombre de votants : 28
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 51	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES (sorti lors du vote) <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N°02 21F Représentation du SMD3 au Conseil d'Administration du Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA)

Monsieur le Président expose :

La stratégie biodéchets du SMD3 met en avant la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, notamment en faisant la promotion du compostage individuel et en développant des solutions de compostage collectif.

Depuis 3 ans, l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine financent la structuration d'un réseau régional de promotion du compostage sous toutes ses formes, soit le **Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA)**.

Ce réseau regroupe des institutions, des collectivités, des professionnels, des particuliers et des associations.

Dès le 11 septembre 2020, ce réseau est devenu une association loi 1901, qui a pour but de promouvoir, structurer et accompagner à l'échelle régionale la filière de prévention et de gestion des matières organiques. A ce titre, l'association :

- effectue une veille sur la thématique,
- informe ses membres des actualités et des activités de la filière,
- coordonne et favorise l'échange entre les acteurs,
- favorise la montée en compétence de ses membres et la mise à disposition d'outils,
- représente ses membres au niveau régional et national.

Dans ce cadre, le SMD3 est sollicité pour siéger au Conseil d'Administration de cette association.

Cette représentation entrera en vigueur à compter de 2021.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

51 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE la Chargée de mission Valorisation des Biodéchets à siéger au Conseil d'Administration du RCCNA afin de représenter la collectivité.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

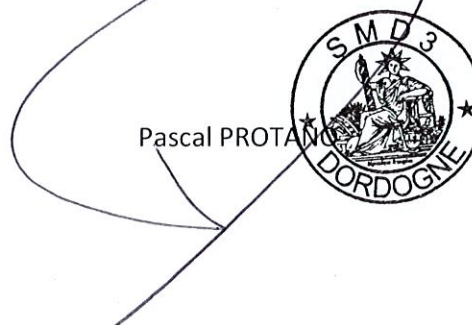
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



The image shows a circular official seal for SMD3 DORDOGNE. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a bundle, surrounded by the text 'SMD3' at the top and 'DORDOGNE' at the bottom, with two stars on either side. A signature, 'Pascal PROTANO', is written across the seal, and a large, loopy scribble is drawn over the entire seal area.


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°03-21F
**OBJET : Délégation de signature du Comité au Président
Subdélégation au Directeur Général des Services**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 51	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20210831-0321F-DE

Regu le 06/09/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique-MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis-BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé-CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique-HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent-FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André-BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain-POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette-FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David-FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude-THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude-BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry-GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer-HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori-GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice-FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian-BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie-BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel-LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques-GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre-BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel-LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max-MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N°03-21F - Délégation de signature du Comité au Président - Subdélégation au Directeur Général des Services

Monsieur le Président expose :

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut déléguer sa signature au Directeur Général.

Les attributions suivantes du Comité sont déléguées au Président :

- 1- Signer les actes de vente de terrains ;
- 2- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi qu'aux remboursements anticipés et refinancements qui y sont liés ;
- 3- Contracter une ou plusieurs lignes de trésorerie destinées au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- 4- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 5 000 €HT ;
- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans des actions intentées contre lui quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- 7- Attribuer, négocier et signer les contrats, marchés inférieurs au seuil des appels d'offres ;
- 8- Négocier et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5%, si le montant du marché est supérieur au seuil des appels d'offres ;
- 9- Soumissionner à des marchés de gestion des déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3, pour le compte du SMD3 ;
- 10- Accepter les indemnités de sinistres ;
- 11- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la structure et nommer les régisseurs ;
- 12- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 13- Demander l'attribution de subventions pour ses besoins de fonctionnement ou pour ses programmes d'investissement ;
- 14- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite d'un montant de 100.000€ ;
- 15- Autoriser au nom du syndicat le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président propose de subdéléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au Directeur Général des Services du SMD3, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice des attributions susvisées.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

51 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE la délégation de signature du Comité au Président et la subdélégation au Directeur Général des Services.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-21F**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois avec création de postes**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 51	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20210831-0421F-DE

Regu le 06/09/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

Monsieur le Président expose :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il est proposé au Comité Syndical les modifications suivantes :

1. Fermeture d'un poste d'adjoint technique ouvert temporairement « en surplus »

En complément de la délibération N° 03-21 C du 30/03/2021, qui avait permis l'ouverture temporaire d'un poste d'Adjoint technique par anticipation d'un départ en retraite d'un titulaire en date du 31/07/2021 et afin de pouvoir faire perdurer l'emploi d'un agent contractuel de catégorie C, formé au poste d'agent de déchèterie, il convient de fermer un poste d'adjoint technique au 31/07/2021, l'agent titulaire étant désormais parti à la retraite.

2. Ouverture de postes dans le cadre de création de postes nécessités par l'accroissement fort du Syndicat

Avec l'augmentation croissante du périmètre de compétences du SMD3, il convient de créer plusieurs postes, qui viennent renforcer plusieurs fonctions support :

En filière administrative :

un poste d'Attaché pour permettre le recrutement d'un(e) juriste

un poste de Rédacteur pour permettre le recrutement d'un(e) acheteur(euse)

un poste d'adjoint administratif pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication digitale.

En filière technique :

un poste d'agent de maîtrise pour permettre le recrutement d'un(e) Responsable de Planification de la Collecte.

3. Ouverture de postes afin de pérenniser certains postes occupés aujourd'hui par des agents contractuels :

Compte tenu du dernier report de la Redevance incitative acté lors du comité syndical du 30 juin 2021, le passage en SPIC, prévu auparavant au 01/01/2022 est reporté d'un an. A l'échéance du 01/01/2022, plusieurs agents contractuels devaient se voir proposer un CDI de droit privé. L'échéance étant reportée d'un an, le SMD3 ne peut plus prolonger ces agents pendant toute la durée restant à courir. Le choix de la stagiairisation est donc fait pour certains d'entre eux.

Il convient donc d'ouvrir, dès le 01/09/2021, deux postes d'adjoint administratif pour permettre la stagiairisation de deux agents contractuels donnant satisfaction et n'ayant plus de possibilité de renouvellement de contrat.

En complément, le Président informe les membres élus que trois agents contractuels feront l'objet d'une stagiairisation sur des postes d'adjoints techniques mais la création des postes nécessaires ne viendra pas augmenter le nombre d'emplois permanents dans cette filière. En effet, dans le même temps, il convient de fermer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, pour faire suite au départ en retraite des agents. Quant au troisième poste, il s'agit d'une affectation d'un poste d'adjoint technique, laissé vacant à la suite du départ d'un agent par voie de mutation.

4. Transformation de la classification d'un poste d'agent contractuel permanent de C en B :

En amont de la reprise en régie du centre de tri de Marcillac (01/09/2019), le comité syndical avait délibéré (délib. N°05-19G du 30/07/2019) pour l'ouverture de 16 postes afin de permettre l'exploitation du site, dont 1 poste d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique, à temps complet, pour pourvoir le poste de responsable de site. Compte tenu du degré d'autonomie du responsable de site et de l'encadrement complémentaire qu'il réalise sur l'équipe du quai de transfert, ses fonctions se rapprochent de celles d'un responsable d'Antenne qui, à ce jour, sont tous classifiés en B ou A.

L'agent contractuel de droit public occupant ce poste actuellement dans le cadre d'un contrat court, donne pleinement satisfaction et remplit les conditions de diplôme pour occuper un poste de catégorie B.

Le Président sollicite donc la transformation de ce poste d'agent de maîtrise de catégorie C en poste de Technicien de catégorie B.

Afin d'intégrer ces modifications, le tableau des emplois permanents du SMD3 sera modifié comme suit au 1^{er} septembre 2021 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		36	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	4	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	3	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	7	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	11	35H
FILIERE TECHNIQUE		269	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	B	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	17	35H
Agent de maîtrise	C	15	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	82	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	51	35H
Adjoint technique	C	71	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		311	

AR PREFECTURE

024-252405329-20210831-0421F-DE

Regu le 06/09/2021

FILIERE TECHNIQUE		31	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	3	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	0	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	1	30H
Contractuels- contrats de projets	B	2	35H
Contractuels- contrats de projets	C	7	35H
AGENTS CONTRACTUELS		46	
TOTAL AGENTS		357	

Le Président tient également à communiquer le nombre de contractuels employés en CDD de droit public et nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 16/08/2021

FILIERE TECHNIQUE		69	
Contractuel – technicien	B	6	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	62	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	15	35H
Contractuel – rédacteur	B	2	35H
FILIERE ANIMATION		3	
Contractuel – animateur	C	3	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		89	
TOTAL GENERAL		446	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

51 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE le tableau des emplois permanents après :

- fermeture d'un poste d'Adjoint technique,
- ouverture d'un poste d'Attaché, un poste de Rédacteur, trois postes d'Adjoint administratif et un poste d'Agent de maîtrise.
- fermeture de deux postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour transformation en 2 postes d'adjoint technique,
- réaffectation d'un poste d'Adjoint technique

AUTORISE le Président à prononcer la reclassification d'un poste d'agent contractuel permanent de catégorie C en catégorie B.

APPROUVE également le tableau des agents contractuels au 16/08/2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

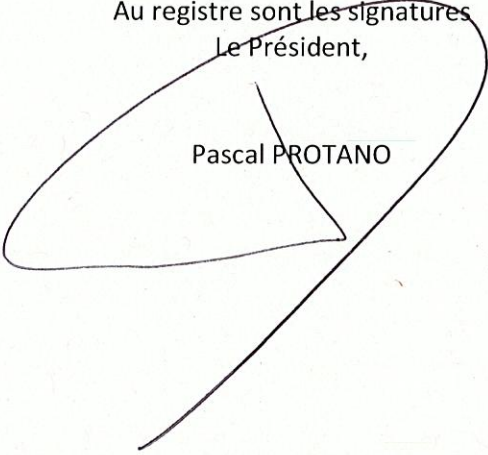
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°05-21F

OBJET : Acte de servitude entre le SMD3 et ENEDIS

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 26
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 53	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine-FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent-LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques-RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck-MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick-GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane-MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (sorti pour le vote) <i>Vincent-BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane-DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		53	41	43	41

OBJET : N°05-21F - Acte de servitude entre le SMD3 et ENEDIS

Le Comité Syndical du **SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE**, dont le siège social est fixé à ZA la Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES, identifié au SIREN sous le numéro 252405329, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal PROTANO.

Monsieur le Président expose :

Suite au transfert de compétences du SMCTOM de RIBERAC au SMD3 par délibération n°02-19J du 29/10/2019, il s'agit de régulariser un acte concernant une convention avec la société ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et tous ses accessoires, portant sur une partie d'une parcelle de terrain appartenant au SMD3, sise Commune de VANXAINS (24600) « Métairie Basse », cadastrée Section WD Numéro 75 (issue de la division de l'ancienne parcelle cadastrée WD 15),
Les droits concédés à ENEDIS portent sur une bande de 3 mètres de large et sur une longueur totale d'environ 95 mètres.

Précision étant ici faite que le **Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne** conserve la propriété et la jouissance de la parcelle, sous respect des conditions prévues dans la convention susvisée.

La présente convention est consentie et acceptée sans indemnité.

Le Président sollicite l'autorisation du Comité afin de régulariser la convention sus-énoncée.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE et DELEGUE tous pouvoirs au Président à effet de régulariser ledit acte de convention à recevoir par Maître Jean-René LATOUR, Notaire associé à PERIGUEUX (24000), 27 rue Gambetta, et à procéder à toutes les formalités relatives.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération n°06-21F

OBJET : Convention de traitement des Déchets Propres et Secs (DPS) de Brive la Gaillarde par le SMD3 et des refus de tri du Centre de Marcillac Saint Quentin par le SYTTOM19 : Avenant N°1

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 28	Nombre de votants : 28
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 53	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine-FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent-LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques-RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck-MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick-GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane-MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent-BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane-DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François-CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20210831-0621F-DE

Regu le 06/09/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		53	41	43	41

OBJET : N°06 21F Convention de traitement des Déchets Propres et Secs (DPS) de Brive la Gaillarde par le SMD3 et des refus de tri du Centre de Marcillac Saint Quentin par le SYTTOM19 : Avenant N°1

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°10-19J du 29 octobre 2019, le SMD3 et le SYTTOM 19 de Brive ont souhaité mettre en place un échange de bons procédés entre collectivités.

Ainsi, le SMD3 envoie le traitement des refus du centre de tri de Marcillac Saint Quentin vers l'Unité de Valorisation Energétique de Saint Pantaléon de Larche et récupère, en retour, les Déchets Propres et Secs (DPS) sur le centre de transfert de Ussac, pour les traiter sur le centre de tri de Marcillac Saint Quentin.

Les estimatifs annuels d'échanges de matières seraient de l'ordre de :

- 5500 T de refus envoyés au SYTTOM 19,
- 4000 T de DPS reçus au centre de tri de Marcillac St Quentin.

L'avenant n°1 vise à modifier la convention initiale signée en 2019, en actualisant les aspects financiers liant le SYTTOM 19 et le SMD3, à savoir :

- l'augmentation du montant de la TGAP sur le traitement des refus de tri à compter du 1^{er} janvier 2021,
- la diminution du taux de TVA appliqué sur le tri des déchets propres et secs en provenance du SYTTOM 19 et traité sur les équipements du SMD3, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les modifications à apporter à la convention sont les suivantes :

Augmentation de la TGAP :

Coût de traitement des refus de tri issus du centre de tri de Marcillac, à la signature de la convention (par tonne)	103€TTC, TGAP incluse
Augmentation de la TGAP, à compter du 1 ^{er} janvier 2021	+ 8€
Montant du coût de traitement des refus de tri après avenant (par tonne), à compter du 1 ^{er} janvier 2021	111€TTC

Ajustement de la TVA :

TVA appliquée sur le traitement des DPS issus du SYTTOM, à la signature de la convention	10 %
TVA applicable sur traitement des DPS, à compter du 1 ^{er} janvier 2021	5,5 %

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE les modifications apportées par l'avancent n°1 à la convention de partenariat SMD3 / SYTTOM 19 pour le traitement des Déchets Propres et Secs (DPS) de Brive par le SMD3 et des refus du centre de tri de Marcillac Saint Quentin par le SYTTOM 19, relatives à l'actualisation des aspects financiers :

Augmentation de la TGAP :

Coût de traitement des refus de tri issus du centre de tri de Marcillac, à la signature de la convention (par tonne)	103€TTC, TGAP incluse
Augmentation de la TGAP, à compter du 1 ^{er} janvier 2021	+ 8€
Montant du coût de traitement des refus de tri après avenant (par tonne), à compter du 1 ^{er} janvier 2021	111€TTC

Ajustement de la TVA :

TVA appliquée sur le traitement des DPS issus du SYTTOM, à la signature de la convention	10 %
TVA applicable sur traitement des DPS, à compter du 1 ^{er} janvier 2021	5,5 %

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°07-21F
OBJET : Convention cadre pour la collecte et le traitement des déchets plastiques RECYMAP

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 28	Nombre de votants : 28
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 53	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THULLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		53	41	43	41

OBJET : N°07-21F - Convention cadre pour la collecte et le traitement des déchets plastiques RECYMAP

Monsieur le Président expose :

Durant les quatre mois précédant la fermeture de la société RECYMAP, spécialisée dans le traitement des plastiques rigides, plusieurs structures (privées et publiques) ont été amenées à déposer de la matière sur ce site en vue de leur recyclage (août à novembre 2017).

La société RECYMAP a été placée en liquidation le 5 décembre 2017 et aucune action n'a été menée depuis afin d'évacuer et traiter ces plastiques rigides, ceux-ci étaient toujours présents en mélange sur le site de Saint Pierre de Côte (24) au printemps 2021.

Pourtant, tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets, de leur production jusqu'à l'élimination.

C'est pourquoi la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine (DREAL) a sollicité les différents apporteurs au mois de mars 2021 afin que la part de chacun d'entre eux soit retirée et traitée selon la réglementation en vigueur.

En tant que structure départementale pour la gestion des déchets, le SMD3 s'est porté volontaire pour organiser la collecte sur site et traiter, pour le compte des différentes structures qui le souhaitent, l'ensemble des tonnages présents sur le site. Le but étant d'optimiser la logistique et les coûts de recyclage/traitement.

La présente convention a pour objet de cadrer les éléments techniques et financiers entre le SMD3 et les détenteurs de déchets sur le site, en précisant les tonnages collectés par le SMD3 pour le compte de cette entité et les modalités de refacturation des frais de collecte et de traitement avancés par le SMD3.

Pour les entités ayant souhaité faire appel aux services du SMD3 pour traiter leur part de plastique rigide :

- le SMD3 organise l'ensemble de la logistique, de la location des matériels de collecte et de transport.
- Le SMD3 avance les frais de gestion, de collecte et de traitement énoncés dans le courriel du 27 mai 2021 (198 euros HT/tonne en valorisation matière, 182 euros HT/Tonne en enfouissement).
- Le SMD3 organise la refacturation des frais avancés aux entités concernées et fourni un décompte précis des tonnages traités.

L'utilisateur du service s'engage à rembourser les frais avancés par le SMD3 après signature de la convention par les deux parties et dans un délai de 1 mois après réception du titre de facturation.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	<input checked="" type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	---	----------------------------------

APPROUVE la convention entre le SMD3 et les sociétés détentrices de déchets sur le site pour la collecte et le traitement des déchets plastiques RECYMAP ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

AR PREFECTURE

024-252405329-20210831-0721F-DE

Regu le 06/09/2021

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte.

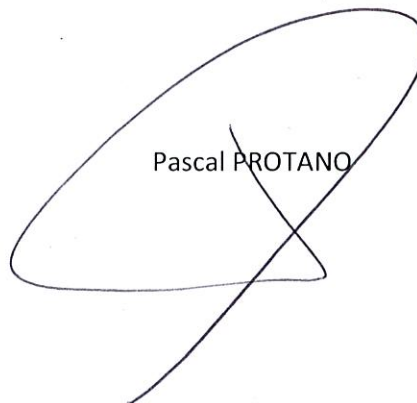
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°08-21F

**OBJET : Accompagnement par le réseau des animateurs et financement de flyers
pour la manifestation « Les 100 mètres de l'Isle »**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 28	Nombre de votants : 28	
Nombre de pouvoirs :			
Compétences : Communication Locale	Nombre de voix par compétences : 41		
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC		

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		53	41	43	41

OBJET : N°08-21F - Accompagnement par le réseau des animateurs et financement de flyers pour la manifestation « Les 100 mètres de l'Isle »

Monsieur le Président expose :

Le Club de Canoé - Kayak de Périgueux organise, le 25 septembre prochain, la manifestation « les 100 mètres de l'Isle » sur les quais de Périgueux.

A cette occasion, les animateurs du SMD3 seront présents pour sensibiliser et informer les visiteurs et pratiquants sur le devenir des déchets et la lutte contre la constitution du 7ème continent plastique.

Le SMD3 prend à sa charge l'impression de 8000 flyers pour un montant de 798€TTC. Cette somme est inscrite au budget 2021 du SMD3.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

41 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE l'intervention des animateurs et la prise en charge de l'impression des flyers pour la manifestation « les 100 mètres de l'Isle »,

AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°09-21F
**OBJET : Convention pour la collecte des personnes en perte d'autonomie
avec les Communes, EPCI**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 41	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N°09-21F - Convention pour la collecte des personnes en perte d'autonomie avec les Mairies, les EPCI

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la mise en place des points d'apport volontaire, certains usagers en perte d'autonomie et ne bénéficiant pas des services d'une aide-ménagère peuvent rencontrer certaines difficultés à amener leurs déchets aux bornes dédiées.

Le SMD3 considère que les usagers de ces secteurs peuvent bénéficier d'un service de collecte en porte à porte, assurée par le SMD3 (ou par un tiers avec lequel le SMD3 aura conventionné), dès lors que l'ensemble des personnes qui composent le foyer sont titulaires de la Carte Mobilité Inclusion.

Ce service n'engendre pas de frais supplémentaire pour l'utilisateur tant que la TEOM est en vigueur. En revanche, le tarif du porte-à-porte sera appliqué à l'utilisateur dès lors que la redevance incitative sera instaurée. En cas de refus par l'utilisateur du paiement du tarif du porte-à-porte, le service sera interrompu.

Le SMD3 propose aux communes de mettre en place ce service, dans la mesure où chaque commune effectue le recensement des foyers, en s'assurant de leur éligibilité ; le SMD3 est susceptible d'effectuer des contrôles sur la régularité des dossiers.

A l'issue de cette phase de recensement, chaque EPCI transmettra au SMD3 (Service Relation Usagers) la liste des foyers précisant, pour les besoins d'enregistrement, les informations suivantes :

- les noms et prénoms des personnes composant le foyer,
- l'adresse précise,
- les dates et communes de naissance des personnes composant le foyer,
- un numéro de téléphone permettant de joindre l'utilisateur, afin de lui expliquer le fonctionnement du service,

Le SMD3 procédera alors dans les meilleurs délais à la mise en place du service (mise à jour du dossier, prise de contact avec l'utilisateur, remise de sacs, organisation de la collecte en porte-à-porte).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

39 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE le dispositif décrit ci-dessus en faveur des personnes en perte d'autonomie ne bénéficiant pas d'une aide-ménagère et résidant sur une commune où la collecte est réalisée en point d'apport volontaire,

AUTORISE la mise en place du service, dès lors qu'une Commune, qu'un EPCI accepte le dispositif décrit et s'engage, par convention avec le SMD3, à centraliser et contrôler les données recueillies auprès des mairies de son territoire et les communiquer au SMD3 (voir modèle de convention en Annexe 1).

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°10-21F**OBJET : Redevance Spéciale Professionnels Secteur Eymet / Bastide**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 41	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N° 10-21F - Redevance Spéciale Professionnels Secteur Eymet / Bastide

Monsieur le Président expose :

Sur certaines communes où sont implantées des bastides, notamment la commune d'Eymet, il apparaît très compliqué pour certains professionnels gros producteurs, situés dans la bastide, d'utiliser sur les points d'apport volontaire éloignés de leur lieu de production (ex : restaurants). De plus, les volumes de déchets produits par ces derniers en haute-saison entraînent un remplissage très rapide des bornes qui complexifie la collecte.

Compte-tenu de leur localisation, il est techniquement impossible au SMD3 de proposer à ces professionnels l'installation de bornes privatives.

Le SMD3 soucieux d'assurer la continuité du service propose, à titre exceptionnel, une collecte en bacs individuels à ces professionnels.

Ces bacs (OM et DPS), seront équipés de puces UHF permettant de faire remonter les données de collecte dans le logiciel de gestion.

- Les tarifs proposés pour l'année 2021 et 2022 sont :
 - Abonnement annuel : 230 euros
 - Frais collecte OM : 0.03 euros / litre (chaque bac présenté à la collecte est facturé selon le volume du bac, quel que soit le niveau de remplissage)
 - Pause de verrou et balise (selon besoin) : 60 euros
- Calcul de Redevance Spéciale :

Abonnement Annuel année N + frais de collecte OM année N + frais annexe (verrou, balise) – TEOM année N-1

- Période de facturation

La facturation s'effectuera en début d'année N pour l'année N-1.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

39 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE le dispositif de collecte en bac pour les professionnels de la bastide d'Eymet ne pouvant aller sur les points d'apport volontaire et valide les tarifs proposés.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°11-21F
**OBJET : Validation du tarif des jeux de clés supplémentaires
pour les professionnels équipés de bornes privatives**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 41	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N°11 21F Validation du tarif des jeux de clés supplémentaires pour les professionnels équipés de bornes privatives

Monsieur le Président expose :

Comme suite au déploiement des bornes privatives auprès des producteurs « gros volume », certains de ces professionnels souhaitent bénéficier de jeux de clés supplémentaires en plus du jeu de clés initial (2 clés par jeu) fourni sans frais supplémentaire, lors de l'installation des bornes.

Compte-tenu du coût d'achat du jeu de clé pour le SMD3 (actuellement 5.76€ par jeu), des frais de gestion et de remise des clés, il est proposé la tarification suivante :

15€ par jeu de clés supplémentaire (1 jeu = 2 clés)

Période de facturation :

La facturation sera intégrée dans le calcul de la Redevance Spéciale des professionnels avec borne privative. Celle-ci sera effectuée en début d'année N+1 pour l'année N, soit début 2022 pour l'année 2021.

Calcul de la Redevance de l'année N :

Abonnement + frais de collecte + ensemble des frais annexes (frais d'installation, frais de retrait, lavage(s) supplémentaire(s), badge(s) supplémentaire(s), jeu(x) de clés supplémentaire(s)) – TEOM N-1
Il est rappelé que la redevance n'est pas soumise à TVA.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

39 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE le tarif de 15€ par jeu de clés supplémentaire, soit 1 jeu équivalent à 2 clés, permettant d'ouvrir les bornes privatives pour les professionnels en faisant la demande.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°12-21F

OBJET : Convention type pour la collecte des personnes en invalidé temporaire ou permanente non titulaire de la Carte à Mobilité Inclusion avec les communes volontaires

Séance du 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 27	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs :		
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 41	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	

CC Isie vern Saiebre en Perigord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N°12-21F - Convention type pour la collecte des personnes en invalidé temporaire ou permanente non titulaire de la Carte à Mobilité Inclusion avec les communes volontaires

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la mise en place des points d'apport volontaire des personnes à mobilité réduite, de façon permanente ou invalidité temporaire et ne bénéficiant pas des services d'une aide à domicile, peuvent rencontrer des difficultés à amener leurs déchets (voire l'impossibilité).

Certaines communes souhaitent réaliser la collecte de ces personnes sur leur territoire par le biais des agents municipaux, sans que cela n'occasionne de frais supplémentaires pour les usagers concernés.

Le SMD3 propose le fonctionnement suivant :

La mairie communique les coordonnées des personnes concernées par ce service au SMD3 ainsi que la période pendant laquelle la mairie va réaliser la collecte (permanente ou délimitée dans le temps). La mairie se charge de communiquer à l'usager les modalités de collecte (calendrier de passage de l'agent municipal, endroit ou laisser les sacs).

Le SMD3 remet à la mairie pour chaque usager une quantité de sacs prépayés (30L OM et 50L DPS) en lien avec la durée du service et la taille du foyer.

A titre indicatif les quantités fixées pour une durée d'un an (1 an) sont les suivantes :

Composition du foyer	Nb de sacs OM	Nb de sacs DPS
1 à 2 personnes	48 sacs de 30 L OM	50 sacs de 50L
3 à 4 personnes	96 sacs de 30L OM	100 sacs de 100L
5 pers et +	144 sacs de 30L OM	125 sacs de 150L

Le SMD3 remettra à la commune une carte d'accès aux bornes OM dédiée exclusivement au dépôt des sacs OM de ces personnes.

Tant que la TEOM est applicable, ce service n'engendre aucun frais supplémentaire pour l'usager. Dès lors que la redevance incitative sera instaurée sur la commune, l'usager sera facturé au tarif des usagers en point de regroupement, puisque la mairie se substitue à l'usager pour réaliser l'apport des déchets jusqu'au point de collecte SMD3.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

39 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input checked="" type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	---

APPROUVE le dispositif décrit ci-dessus en faveur des personnes en perte de mobilité et la convention en annexe,

AUTORISE la mise en place du service, dès que la mairie accepte le fonctionnement proposé (voir modèle de convention en Annexe 1). Un test sera effectué sur la commune de Monpazier avant généralisation du dispositif.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures
Le Président

Pascal PROTAZ




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°13-21F

**OBJET : MARCHÉ 2021-008-AO - Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :
ATTRIBUTION**

Séance du mardi 31 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 26	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs : 1	1 Mme FORGENEUF → Monsieur PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 51	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF (départ) <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

**OBJET : N°13 21F - MARCHÉ 2021-008-AO - Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :
ATTRIBUTION**

Le Président expose :

Un marché a été lancé afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques – DDS- sur le département.

La durée du marché est de 4 ans et ce à compter du 1^{er} janvier 2022. En fonction de l'évolution du périmètre ECO-DDS et de l'éventuelle prise en charge par Eco-DDS de la totalité des déchets diffus spécifiques, le marché pourrait prendre fin avant la date prévue, sans que le titulaire ne puisse prétendre à une indemnité.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Huit entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 12 juillet 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les sociétés TRIADIS et SIAP avaient déposé une proposition.

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et des offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres il est proposé d'attribuer le marché à la société SIAP sur la base du Détail Quantitatif Estimatif- DQ-E et de la Décomposition Globale des Prix Forfaitaires – DPGF (2 381 515,60 €TTC).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

51 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-008-AO de collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS), selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°14-21F

**OBJET : MARCHÉ 2021-016-AO - TRANSPORT DES DÉCHETS RÉSIDUELS ISSUS DE MARCILLAC SAINT
QUENTIN : ATTRIBUTION**

Séance du Mardi 31 Août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente et un août, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 24 août 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents 26	Nombre de votants : 27
Nombre de pouvoirs : 1	1 Mme FORGENEUF → Monsieur PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 51	
Secrétaire de séance :	Francis COLBAC	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF (départ) <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (départ définitif) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		51	41	43	41

OBJET : N°14 21F MARCHÉ 2021 016 AO TRANSPORT DES DÉCHETS RÉSIDUELS ISSUS DE MARCILLAC SAINT QUENTIN : ATTRIBUTION

Un marché a été lancé afin d'assurer le transport des déchets résiduels, issus de Marcillac Saint Quentin à destination des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes et de Milhac d'Auberoche.

Le marché est d'une durée d'un an, reconductible deux fois douze mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Quatre entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 12 juillet 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, seule la société PAPREC avait déposé une proposition.

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse de sa candidature et de son offre, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé d'attribuer le marché à la société PAPREC sur la base du bordereau des prix unitaires (477 135.45 €TTC base Détail Quantitatif Estimatif- DQE).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---	-------------------------------------	---

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-016-AO de transport des déchets résiduels issus de Marcillac Saint Quentin, selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTAY 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°01-21G

OBJET : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 31 août 2021

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 23	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 1	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine-FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent-LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques-RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck-MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick-GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane-MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent-BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane-DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François-CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0121G-DE

Regu le 30/09/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose .

Après que Monsieur le Président ait fait l'appel nominal des membres du Conseil Syndical, le quorum étant atteint, la séance commence.

Présentation

=> Actualisation de l'étude de prospective financière par le bureau d'études KPMG

En 2019, le SMD3 avait fait appel aux services du bureau d'études KPMG pour réaliser une prospective financière à l'échelle du SMD3 et de ses adhérents afin de définir les besoins financiers jusqu'en 2024, en tenant compte de l'évolution des tonnages et de la TGAP, de la modernisation du mode de collecte et de l'intégration des adhérents au SMD3, entre autres. Cette étude avait permis dans un second temps au bureau d'études CALIA CONSEILS de proposer une « tendance » de grille tarifaire pour la redevance incitative.

L'échéance de la RI avançant, et le besoin d'arrêter une grille tarifaire, le bureau d'études KPMG a été mandaté pour actualiser l'étude de 2019.

Madame CAUMETTE, présente les résultats de l'étude, en précisant que les éléments transmis ne sont pas stables à la lecture des éléments fournis par les adhérents, du calendrier de transfert/absorption, de la TEOM qui n'équilibre pas toujours les budgets.

Elle soulève également que le PPI « départemental » est ambitieux jusqu'en 2026 d'où une présentation comprenant plusieurs niveaux de PPI. En conclusion de la présentation, elle précise qu'un travail d'arbitrage est à réaliser.

A la suite de la présentation,

Madame FORGENEUF intervient en demandant s'il était possible d'obtenir un coût par habitant, afin de pouvoir comparer avec d'autres territoires. Elle informe l'assemblée que sur son secteur les amortissements sont sur 15 ans et non 7 ans comme dans l'étude.

Monsieur CAZES demande quelle est la durée des emprunts. Madame CAUMETTE lui précise 20 ans à 2%.

Monsieur BOIDÉ souhaite que la finalité de l'exercice débouche sur une grille stable et dans la fourchette de montants communiqués.

Monsieur CARÊME demande si on peut étaler la durée des amortissements. Madame CAUMETTE lui précise que cela était fait.

Monsieur MELOTTI demande des précisions sur les investissements techniques envisagés. Sylvain MARTY complète les informations présentées par KPMG, en précisant que le PPI est axé sur la collecte et le traitement des déchets, qu'il comprend la réalisation du futur centre de tri, les investissements réglementaires sur les déchèteries, le renouvellement de véhicules de collecte sur certains secteurs ainsi que le fonctionnement. Il n'a pas été intégré le volet tarification sociale et collecte des personnes en perte d'autonomie car il reste des mesures à décider.

Actuellement, la grille tarifaire est construite sur une part fixe de 85% comprenant l'abonnement au service et au forfait, et une part variable de 15%.

Monsieur CAZES questionne sur la revente de la matière qui repart à la hausse ainsi que sur le fonctionnement du centre de tri. Sylvain MARTY précise que le marché de la revente des matières se retourne doucement. Monsieur PROTANO rappelle que c'est le prestataire PAPREC qui gère le centre de tri et qui négocie les ventes. Il en reverse une partie au SMD3.

Madame FORGENEUF demande si l'augmentation de la TGAP a bien été prise en compte ainsi que l'évolution des tonnages. Madame CAUMETTE lui précise que oui avec une diminution de 30% des OMR.

Monsieur MORTEMOUSQUE appréhende le choix de la grille.

Monsieur BOIDÉ rappelle qu'il a été communiqué aux habitants une fourchette de 80 à 100€ pour l'abonnement et qu'il faut décider ensemble où l'on place le curseur car la grille doit être « acceptable ».

Monsieur PROTANO confirme que les mairies comme les habitants ont retenu un abonnement à 80€.

Madame FORGENEUF demande quelle va être la part du tarif social. Sylvain MARTY précise que cela va dépendre de ce qui va être mis en place.

Pour Monsieur CARÊME, il faut jouer sur l'incitatif et la diminution des tonnages. Monsieur BOIDÉ rajoute qu'il faudra une vraie différence entre celui qui fait l'effort et celui qui ne joue pas le jeu.

Sylvain MARTY conclue que le Bureau d'études CALIA va prendre le relais mais qu'il reste des incertitudes chez trois adhérents.

Monsieur PEYRAT informe qu'à ce stade, il n'est pas question de fusion avec le SMD3 ; il en est de même pour Madame FORGENEUF.

Le Comité Syndical prend acte.

Délibérations

L'ordre de présentation des délibérations a été modifiée en raison du départ anticipé de Monsieur BOIDÉ.

Vie du SMD3

Rapporteur : Monsieur PROTANO

1. Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 juin 2021.

Monsieur MELOTTI précise qu'il n'est pas fait acte de son départ en cours de séance. Le compte rendu sera modifié en précisant cette information.

La délibération est adoptée à l'unanimité (53 voix).

2. Représentation du SMD3 au CA du Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine

Depuis 3 ans, l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine financent la structuration d'un réseau régional de promotion du compostage sous toutes ses formes, soit le Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA). Ce réseau regroupe des institutions, des collectivités, des professionnels, des particuliers et des associations. Cette délibération vise à approuver la présence du SMD3 au Conseil d'Administration du Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine.

La délibération est adoptée (51 voix).

=> sortie de séance Monsieur CAZES

3. Délégation de signature au Président, subdélégation au Directeur Général des Services

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit une modification de l'article 7 portant sur les marchés inférieurs au seuil des appels d'offres.

La délibération est adoptée (51 voix).

=> sortie de séance Monsieur BOIDÉ

Finances

Rapporteur : Monsieur BOIDÉ

5. Acte de servitude entre le SMD3 et ENEDIS – Commune de VANXAINS

Cette délibération vise régulariser l'acte de servitude à la suite de l'absorption du SMCTOM de Ribérac.

La délibération est adoptée (49 voix).

=> sortie de séance Monsieur Colbac

6. Convention pour le traitement des Déchets Propres et Secs de Brive la Gaillarde – Avenant N°1

Cette délibération vise à actualiser le volet financier de la convention avec l'augmentation de la TGAP (+8€) et l'ajustement de la TAV à 5,5%.

La délibération est adoptée à l'unanimité (53 voix).

7. Convention cadre pour la collecte et le traitement des déchets plastiques RECYMAP

Cette délibération vise à conventionner avec les sociétés détentrices de déchets sur le site de RECYMAP pour le traitement de leurs déchets.

La délibération est adoptée à l'unanimité (53 voix).

8. Accompagnement par le Réseau des animateurs et financement de flyers pour la manifestation « les 100 mètres de l'Isle »

Cette délibération vise à accompagner la manifestation sur un plan humain, par la présence d'animateurs, et à prendre en charge l'impression de flyers.

La délibération est adoptée à l'unanimité (41 voix).

Collecte

Rapporteur : Monsieur PROTANO

=> départ Monsieur BOIDÉ

9. Convention pour la collecte des personnes en perte d'autonomie avec les Communautés de Communes et Agglomération

Cette délibération vise à proposer un dispositif pour les personnes en perte d'autonomie en collecte en apport volontaire, et ne bénéficiant pas d'aide-ménagère. Une convention est proposée aux communes qui souhaitent que ce service soit mis en place.

Monsieur PROTANO informe l'assemblée de la rencontre qui s'est tenue avec les présidents des fédérations d'aides à domicile, le président du département et un représentant des élus ruraux de l'Union des Maires. Il a été convenu que les aides à domicile seront équipées de badges permettant de déposer les sacs prépayés de leurs bénéficiaires.

La délibération est adoptée (39 voix).

10. Redevance Spéciale Professionnels pour le secteur Eymet / Bastide

Cette délibération vise à acter les tarifs de la RS pour les professionnels se situant dans la bastide et dotés de bacs de collecte.

Monsieur MELOTTI demande si les tarifs tiennent compte de l'expérimentation en cours sur le compostage. Monsieur TRIFFE l'informe que ces actions sont différentes.

La délibération est adoptée (39 voix).

11. Validation du Tarif des jeux de clés supplémentaires demandés par les professionnels équipés de bornes privatives

Cette délibération vise à approuver le tarif de 15€ par jeu de clés supplémentaire, soit 2 clés, pour ouvrir les bornes privatives des professionnels qui en font la demande.

La délibération est adoptée (39 voix).

12. Convention type pour la collecte des personnes en invalidité temporaire ou permanente non titulaire de la Carte Mobilité Inclusion avec les communes volontaires

Cette délibération vise à accompagner les communes qui souhaiteraient collecter leurs administrés titulaires d'une carte à mobilité inclusion au travers un badge spécifique permettant de déposer les sacs prépayés des administrés concernés.

La délibération est adoptée (39 voix).

Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur BEAU

4. Mise à jour du tableau des emplois avec création de postes

Cette délibération vise à approuver le tableau des emplois permanents après l'évolution d'un certain nombre de postes.

La délibération est adoptée (51 voix).

Marchés

Rapporteur : Monsieur Protano

=> départ Madame FORGENEUF

13. Marché 2021-008 AO : Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Le marché porte sur le traitement des déchets Diffus Spécifiques (DDS) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. La société SIAP est attributaire sur la base du bordereau des prix (2 381 515.60€ TTC base détail quantitatif estimatif - DQE)

La délibération est adoptée (51 voix).

14. Marché 2021-016 AO : Transport des Déchets Résiduels (DR) issus de Marcillac Saint Quentin

Le marché porte sur le transport des déchets résiduels issus de Marcillac-Saint Quentin. La commission d'appel d'offre a attribué ce marché à la société PAPREC pour une durée d'un an reconductible deux fois sur la base du bordereau des prix (477 135.45 €TTC base détail quantitatif estimatif - DQE).

La délibération est adoptée (51 voix).

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Comité Syndical est clos le 31 août 2021 à 16h40

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
------------	------------------------------	----------------------------------

ADOPTE le compte-rendu du comité syndical de 31 août 2021.

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0121G-DE

Regu le 30/09/2021

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°02-21G

**OBJET : Transfert des compétences du SMCTOM DE THIVIERS au SMD3
entraînant la dissolution du SMCTOM DE THIVIERS au 1^{er} janvier 2022**

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 3	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Patrick GUILLEMET</i>					
Bernadette SALINIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSELEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur du SMD3, validés par le comité syndical du SMD3 le 30 septembre 2014 et par arrêté préfectoral le 21 janvier 2015, permettant au SMD3 d'assurer, en qualité de compétences facultatives, la construction et/ou l'exploitation des déchèteries, la collecte des déchets et la communication locale, en lieu et place de ses adhérents qui lui en font la demande,

Vu la délibération du comité syndical du SMCTOM DE THIVIERS en date du 2 septembre 2021, qui valide le transfert de toutes les compétences fixes et optionnelles du SMCTOM DE THIVIERS au SMD3, entraînant la dissolution de plein droit du SMCTOM DE THIVIERS,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la reprise du patrimoine du SMCTOM DE THIVIERS, au transfert de tous les marchés et contrats en cours du SMCTOM DE THIVIERS, au recrutement par voie de mutation de 38 agents du SMCTOM DE THIVIERS et à la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables, et plus généralement de toutes les démarches indispensables, dans le cadre du transfert des compétences du SMCTOM DE THIVIERS au SMD3 induisant la dissolution du SMCTOM DE THIVIERS,

Le président propose :

- La création dans le tableau des emplois permanents des 38 postes comme suit :

Ouverture de 36 postes, fonctionnaires titulaires :

- Un poste d'Attaché, catégorie A, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 1 poste de Technicien, catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 2 postes d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 2 postes d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 19 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 7 postes d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022

Qu'il convient de compléter de l'ouverture de 2 postes d'agents contractuels occupant des postes permanents :

- 1 poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022

- La reprise du patrimoine du SMCTOM DE THIVIERS,
- Le transfert au SMD3 de tous les marchés et contrats en cours du SMCTOM DE THIVIERS,
- La réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables, et plus généralement de toutes les démarches indispensables pour le transfert des compétences susvisées et la dissolution du SMCTOM DE THIVIERS induite.

Les crédits nécessaires à toutes les démarches susvisées seront inscrits au budget syndical 2022, aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer ces ouvertures de poste, le tableau du personnel du SMD3 sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		40	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	5	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	3	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	10	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		301	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	B	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	7	35H
Agent de maîtrise principal	C	19	35H
Agent de maîtrise	C	17	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	101	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	52	35H
Adjoint technique	C	78	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		347	

FILIERE TECHNIQUE		32	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	3	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	0	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	19	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	30H
Contractuels- contrats de projets	B	2	35H
Contractuels- contrats de projets	C	7	35H
FILIERE ANIMATION		1	
Contractuel – adjt d’animation ppal 2 ^e cl.	C	1	35H
AGENTS CONTRACTUELS		48	
TOTAL AGENTS		395	

L'exposé des faits étant entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

45 POUR	0 CONTRE	1 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE La reprise du patrimoine du SMCTOM DE THIVIERS, le transfert de tous les marchés et contrats en cours du SMCTOM DE THIVIERS, la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables, et plus généralement de toutes les démarches indispensables au transfert des compétences du SMCTOM DE THIVIERS au SMD3 induisant la dissolution du SMCTOM DE THIVIERS ;

AUTORISE La création des trente-huit postes susvisés afin de procéder au recrutement par voie de mutation de 36 agents et à la poursuite des contrats de droit public de 2 agents occupant des postes permanents (article 3.3.2) du SMCTOM DE THIVIERS, à compter du 1er janvier 2022 ;

AUTORISE Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

ADOpte Le tableau du personnel du SMD3 modifié.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°03-21G**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois avec création de postes****Séance du 28 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 3	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATHIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégory GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il est proposé au Comité Syndical les modifications suivantes :

1. Ouverture de postes afin de pérenniser certains postes occupés aujourd'hui par des agents contractuels :

Compte tenu du dernier report de la Redevance incitative acté lors du comité syndical du 30 juin 2021, le passage en SPIC, prévu auparavant au 01/01/2022 est reporté d'un an. A l'échéance du 01/01/2022, plusieurs agents contractuels devaient se voir proposer un CDI de droit privé. L'échéance étant reportée d'un an, le SMD3 ne peut plus prolonger ces agents pendant toute la durée restant à courir. Le choix d'une stagiairisation ou d'une transformation de CDD de droit public en CDI de droit public est donc fait pour certains d'entre eux.

Il convient donc d'ouvrir, dès le 01/10/2021, un poste d'adjoint administratif pour permettre la stagiairisation d'un agent contractuel donnant satisfaction et n'ayant plus de possibilité de renouvellement de contrat.

Pour un agent, occupant des fonctions d'expertise nécessitant une classification en B, le Président expose aux élus la nécessité d'ouvrir un poste d'agent contractuel en CDI de droit public.

Il convient donc d'ouvrir, dès le 01/10/2021, un poste de technicien pour permettre la transformation de son contrat de CDD en CDI de droit public ; cet agent donnant satisfaction et n'ayant plus de possibilité de renouvellement de contrat.

Il convient également d'ouvrir un poste d'adjoint administratif en CDI de droit public pour un agent du pôle Relations Usagers qui, par la nature de ses fonctions, atypiques dans le secteur public, ne paraît pas adapté à la stagiairisation. En effet, lors du passage en SPIC, l'évolution naturelle du contrat sur ce type de poste sera une transformation en CDI de droit privé.

En complément, le Président informe les membres élus que deux agents contractuels feront l'objet d'une stagiairisation sur des postes d'adjoints techniques mais la création des postes nécessaires ne viendra pas augmenter le nombre d'emplois permanents dans cette filière. En effet, il s'agit d'affecter des postes laissés vacants à la suite d'un départ à la retraite et d'un départ par voie de mutation.

Afin d'intégrer ces modifications, le tableau des emplois permanents du SMD3 sera modifié comme suit au 1^{er} octobre 2021 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		37	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	4	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	3	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	7	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif	C	11	35H
FILIERE TECHNIQUE		269	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0321G-DE

Regu le 30/09/2021

Technicien principal 1e classe	B	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	17	35H
Agent de maîtrise	C	15	35H
Adjoint technique pcpal 1° classe	C	82	35H
Adjoint technique pcpal 2° classe	C	51	35H
Adjoint technique	C	71	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1° classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		312	
FILIERE TECHNIQUE		32	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	4	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	0	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2° cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		16	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2° cl.	C	1	30H
Contractuel – adjt adm	C	1	35H
Contractuels- contrats de projets	B	2	35H
Contractuels- contrats de projets	C	7	35H
AGENTS CONTRACTUELS		48	
TOTAL AGENTS		360	

Le Président tient également à communiquer le nombre de contractuels employés en CDD de droit public et nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 28/09/2021

FILIERE TECHNIQUE		67	
Contractuel – technicien	B	8	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	58	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		16	
Contractuel – adjt adm ppal 2° cl.	C	14	35H
Contractuel – rédacteur	B	2	35H

FILIERE ANIMATION Contractuel –animateur	C	3 3	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		86	
TOTAL GENERAL		446	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

APPROUVE le tableau des emplois permanents après :

- ouverture de deux postes d'Adjoint administratif et d'un poste de Technicien.

APPROUVE également le tableau des agents contractuels au 28/09/2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°04-21G

OBJET : Modification des zonages de perception de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 2	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0421G-DE

Regu le 30/09/2021

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac					
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°08-18I en date du 25 Septembre 2018, le SMD3 a institué un zonage de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) sur les différents territoires où il assure le service d'enlèvement des déchets ménagers.

Considérant les évolutions des modes de collecte sur les territoires, Monsieur le Président propose de modifier les zonages de perception de la TEOM.

Les zones soumises au vote sont classées selon trois catégories :

- La zone A correspondant à une collecte en Porte à Porte (PAP),
- La zone B à une collecte en Apport Volontaire (AV),
- La zone C pour une collecte mixte sur le territoire de la commune.

Les zones ainsi constituées sont composées des communes suivantes :

Zone 2 A PAP	Limeyrat
--------------	----------

Zone 2 B AV	Coly
	Gabillou
	Montagnac-d'Auberoche
	Sainte-Orse
	Villac
	Auriac-du-Périgord
	Bars
	Fossemagne

Zone 2 C Mixte	Azerat
	Peyrignac
	Thenon
	Ajat
	Beauregard-de-Terrasson

Zone 4 A PAP	LALINDE
--------------	---------

Zone 4 B AV	Alles-sur-Dordogne
	Audrix
	Badefols-sur-Dordogne
	Baneuil
	Bayac
	Beaumontois en Périgord
	Berbiguières
	Besse

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0421G-DE

Regu le 30/09/2021

Biron
Bouillac
Bourniquel
Buisson-de-Cadouin (le)
Calès
Campagnac-lès-Quercy
Campagne
Capdrot
Carves
Castels et Bézenac
Cladech
Coux-et-Bigaroque-Mouzens
Doissat
Fleurac
Gaugeac
Grives
Journiac
Larzac
Lavalade
Lavaur
Limeuil
Lolme
Loubejac
Marnac
Marsalès
Mauzens-et-Miremont
Mazeyrolles
Molières
Monpazier
Monplaisant
Monsac
Montferrand-du-Périgord
Naussannes
Orliac
Pays-de-Belvès
Pezuls
Pontours
Prats-du-Périgord
Rampieux
Rouffignac St Cernin de Reilhac
Sagelat
Saint-Avit-de-Vialard
Saint-Avit-Rivière
Saint-Avit-Sénieur
Saint-Cassien
Saint-Cernin-de-L'herm
Saint-Chamassy
Saint-Cyprien

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0421G-DE

Regu le 30/09/2021

	Sainte-Croix
	Sainte-Foy-de-Belvès
	Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart
	Saint-Germain-de-Belvès
	Saint-Marcory
	Saint-Pardoux-et-Vielvic
	Saint-Romain-de-Monpazier
	Salles-de-Belvès
	Savignac-de-Miremont
	Siorac-en-Périgord
	Soulaures
	Trémolat
	Tursac
	Urval
	Vergt-de-Biron
	Villefranche-du-Périgord

Zone 4 C Mixte	Le BUGUE
----------------	----------

Zone 5 A PAP	Saint-Capraise-de-Lalinde
	Verdon
Zone 5 B AV	Bardou
	Beauregard-et-Bassac
	Boisse
	CAMPSEGRET
	Cause de Clérans
	Clermont-de-Beauregard
	Conne de Labarde
	Couze et Saint Front
DOUVILLE	

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0421G-DE

Regu le 30/09/2021

Eymet
Eyraud-Crempse-Maurens
Faurilles
FAUX
Fonroque
Issigeac
Lanquais
Liorac sur Louyre
Mauzac et Grand Castang
Monmadalès
Monmarvès
Monsaguel
MONTAGNAC-LA-CREMPSE
Montaut
Plaisance
Pressignac Vicq
Razac d'Eymet
Sadillac
Saint-Agne
Saint-Aubin-de-Cadelech
Saint-Aubin-de-Lanquais
Saint-Capraise-d'Eymet
Saint-Cernin-de-Labarde
Sainte-Foy-de-Longas
Sainte-Radegonde
Saint-Félix-de-Villadeix
SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD
Saint-Julien-Innocence-Eulalie
Saint-Léon-d'Issigeac
Saint-Marcel-du-Périgord
SAINT-MARTIN-DES-COMBES
Saint-Perdoux
Serres et Montguyard
Singleyrac
Varennes
VILLAMBLARD

Zone 6 A PAP	Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières
	Echourgnac
	CARSAC-DE-GURSON
	Saint-LAURENT-DES-HOMMES
	Saint-MARTIN-DE-GURSON
Saint-MARTIAL-D'ARTENSET	

	BEAUPOUYET
--	------------

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0421G-DE

Regu le 30/09/2021

Zone 6 B AV	BELEVMAS
	BOURGNAC
	Église-Neuve-d'Issac
	Eygurande-et-Gardedeuil
	ISSAC
	Lèches (les)
	Ménesplet
	MINZAC
	MONTAZEAU
	Montpon-Ménéstérol
	MUSSIDAN
	Pizou (le)
	Saint-Aulaye-et-Puymangou
	Saint-Barthélemy-de-Bellegarde
	Saint-étienne-De-Puycorbier
	Saint-FRONT-DE-PRADOUX
	Saint-Géraud-de-Corps
	Saint-HILAIRE-D'ESTISSAC
	Saint-JEAN-D'ESTISSAC
	Saint-LOUIS-EN-L'ISLE
	Saint-MARTIN-L'ASTIER
	Saint-Méard-de-Gurçon
	Saint-Médard-De-Mussidan
	Saint-MICHEL-DE-DOUBLE
	Saint-Rémy
	Saint-SAUVEUR-LALANDE
Saint-Séverin-D'Estissac	
Saint-VIVIEN	
SERVANCHES	
SOURZAC	
VALLEREUIL	
Villefranche-de-Lonchat	
Zone 6 C mixte	MONTPEYROUX

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0421G-DE

Regu le 30/09/2021

Zone 7 B AV

AGONAC
Annesse-et-Beaulieu
Antonne-et-Trigonant
BASSILLAC ET AUBEROCHE
Boulazac Isle Manoire
BOURROU
CHALAGNAC
CHANCELADE
Château-l'Évêque
CORNILLE
COURSAC
CREYSSENSAC-ET-PISSOT
Église-Neuve-de-Vergt
ESCOIRE
FOULEIX
GRUN-BORDAS
La Chapelle-Gonaguet
LA DOUZE
LACROPTE
Manzac-sur-Vern
Marsac-sur-l'Isle
MENSIGNAC
PAUNAT
Razac-sur-l'Isle
Saint-Amand-de-Vergt
Saint-Crépin-d'Auberoche
SAINT-GEYRAC
Saint-Maime-de-Péreyrol
SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX
SAINT-PAUL-DE-SERRE
SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
SALON
SARLIAC-SUR-L'ISLE
Savignac-les-Églises
Sorges et Ligueux en Périgord
Val de Louyre et Caudeau
VERGT
VEYRINES-DE-VERGT
Chantérac
Douzillac
Grignols
Jaure
Léguillac-de-l'Auche
Montrem
Neuvic
Saint-Aquilin
Saint-Germain-du-Salembre
Saint-Jean-d'Ataux
Saint-Léon-sur-l'Isle

Saint-Victor
Saint-Vincent-de-Connezac
Saint-Vincent-Jalmoutiers
Segonzac
Siorac-de-Ribérac
Vanxains
Vendoire
Verteillac
Villetoureix

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE l'actualisation du zonage de perception de la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2022 comme détaillé ci-dessus, sur laquelle des taux différents de TEOM seront votés,

DECIDE de ne pas exonérer de la TEOM, les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères,

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

Zone 7 C Mixte	CHAMPCEVINEL
	COULOUNIEIX-CHAMIERIS
	Périgueux
	SANILHAC
	Trélissac
	Saint Astier

Zone 8 A PAP	Ribérac
	Tocane-Saint-Apre

Zone 8 B AV	Allemans
	Bertric-Burée
	Bourg-des-Maisons
	Bourg-du-Bost
	Bouteilles-Saint-Sébastien
	Celles
	Champagne-et-Fontaine
	Chapdeuil
	Chassaignes
	Cherval
	Comberanche-et-Épeluche
	Coutures
	Creysac
	Douchapt
	Gout-Rossignol
	Grand-Brassac
	La Chapelle-Grésignac
	La Chapelle-Montabourlet
	La Jemaye-Ponteyraud
	La Tour-Blanche-Cercles
	Lisle
	Lusignac
	Montagrier
	Nanteuil-Auriac-de-Bourzac
	Paussac-et-Saint-Vivien
	Petit-Bersac
	Saint-André-de-Double
	Saint-Just
	Saint-Martial-Viveyrol
	Saint-Martin-de-Ribérac
Saint-Méard-de-Drôme	
Saint-Paul-Lizonne	
Saint-Pardoux-de-Drôme	
Saint Privat en Périgord	
Saint-Sulpice-de-Roumagnac	


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°05-21G

**OBJET : Exonération de professionnels à la Taxe d'Enlèvement d'ordures Ménagères (TEOM)
au titre de l'année 2022**

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 2	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATHIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Patrick GUILLEMET</i>				
Bernadette SALINIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBÉLS</i>					
Hélène REYS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSELEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

OBJET : N°05-21G Exonération de professionnels à la Taxe d'Enlèvement d'ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2022

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Président expose au Comité syndical, les dispositions de l'article L1521-III.1 du Code général des Impôts qui permettent aux organes délibérants de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et locaux commerciaux peuvent être exonérés.

Considérant que par délibérations N°08-16L du 13/12/2016, N°11-17E, N°12-17E, N°13-17E du 30/05/2017 et N°06-18K du 27/11/2018, le SMD3 a institué la TEOM sur certains territoires,

Vu les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des entreprises visées ci-dessous,

Considérant que ces entreprises peuvent être exonérées par le SMD3,

Il est proposé d'exonérer de la TEOM au titre de l'année 2022, les entreprises suivantes :

Commune	Raison social	Adresse	Référence cadastrale
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues	
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan	
Montpon Ménéstérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34
Montpon Ménéstérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29
Montpon Ménéstérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207
Montpon Ménéstérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33
Vallereuil	SCIERIE PARQUETERIE DE VALLEREUIL	Moulin Marty	
Montpon Ménéstérol	INTERMARCHE	Avenue Georges Pompidou Route de Bordeaux	
Montpon Mussidan	MEUBLES GRAS	Rue de la Clédat	
Le Bugue	SCI GUYMAR	Le Bourg-24260 Audrix Bricomarché-Route du Buisson	AV73-74-92-238-239-249-251-AX228-230-457-460
Léguillac de l'Auche	LE FOURNIL DE LA VALLEE	ZI Les Quatre Routes	
Neuvic	INTERMARCHE	Route de bordeaux ZAE	
Saint Astier	IMPRIMERIE IOTA	1, Rue Henri Rebière ZI La Serve	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	SCI JAMOT 1 rue Michel Montaigne 24 600 RIBERAC	AM0138 – AM0150
REV' HOTEL - SAS EMMARINE	Les Chaumes Nord - Route de Périgueux 24600 RIBERAC	SCI FANION Choisy/Larques Les Chaumes Nord 24 600 RIBERAC	AN0681
CENTRE LECLERC – SAS SORIDIS	Les Chaumes Nord - 24600 RIBERAC	SCI LES CHAUMES ADMINISTRATION D INFAST Mr RADET, Route de Périgueux 24 600 RIBERAC SAS SORIDIS Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	AM163-AM125-AM101 AL 45
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC	PROBADEC Mr PETITBREUIL Les Chaumes Est 24 600 RIBERAC	AN0741
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC	Mr COMPAIN Pierre Jules 25 rue Bonnefin 33 100 BORDEAUX	AN0334 – AN0335 – AN0751 – AN0752 – AN0753
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC	SCI Les Embruns 4 bis rue de la Mouline 33 560 CARBON BLANC	AN0774 – AN0336 – AN0337
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC	SOCIETE SAGOT BARNAGAUD ET COMPAGNIE Faye 24 600 RIBERAC Sagot Athelle et guy Savignac 24600 ALLEMANS	AE0069 AH0128
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC	SCI LA CHATAIGNERAIE La Chataigneraie 24 600 RIBERAC	AN0731

BANQUE POPULAIRE	2, place de La Liberté 24600 RIBERAC	SCI BANQUE POPULAIRE DU CENTRE 32 Boulevard Carnot 87 000 LIMOGES	AX0057
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETOUREIX	SCI DES 2 PONTS OUEST Aux deux ponts Ouest 24600 VILLETOUREIX	E 956
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC	SCI LCMC 46 route de Saint Sulpice 24 600 RIBERAC	AV0060
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC	SAS GARAGE JFB 20 avenue de Verdun 24 600 RIBERAC	BL0211
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC	SCI CLS Mr GAUDUCHEAU La basse Valade 24 320 SAINT MARTIAL DE VIVEYROL	BK0138
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC	SCI LES CHAUMES 395 Route des Rivets 24 230 ST ANTOINE DE BREUILH	AN0678
CHARTRES Stéphane	Faye 24600 RIBERAC	M. CHARTRES Stephane José Les Fougères 24 600 RIBERAC	AE0022
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC	PBCMT5 SCI LAETATIS Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC	ZE 86
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC	SCI LAGON Route de Mussidan La Fortune 24 600 RIBERAC	AT0021

RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC	SCI CADROAS 52 rue du 26 Mars 1944 24600 RIBERAC	AW0202 - AW0203
SAS RIBERAC DISTRIBUTION (Intermarché Ribérac)	Route de Mussidan 24600 RIBERAC	SAS FIDOLIS 2019 11 Allée des Mousquetaires 91810 VERT LE GRAND	AT0023
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
CRCAM Charente-Perigord	5 place Nationale 24600 RIBERAC	CCAM CRCAM Charente Perigord Rue d'Epagnac BP 21 16800 SOYVAUX	AW0158
SARL LACHAUD VOYAGES	ZI La Borie 24600 VILLETTOUREIX	Mr GABOULAUD Jean-Paul Les Sions 24600 VANXAINS	AW0159
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER	SARL GROUPE LACHAUD ZI La Borie 24600 VILLETTOUREIX	E1083
SARL YVES NADAL	BAUNAC SUD 24350 TOCANE ST APRE	SAS LAFAYE BATIMENT Les Tilleuls 24350 MONTAGRIER	ZD 0107
SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE	SCI LES TILLEULS Les Tilleuls 24350 MONTAGRIER	ZB0067
SNC ALAIN BALLOUT	Puymonzac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC	SCI ANBA 24 Maison neuve 24350 TOCANE ST APRE	AD377 WA75
		IMMOBILIERE NOUGEIN 17 av Maillard 19100 BRIVE LA GAILLARDE	AD 345
		SCI MARBAL 94 rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX	WA0171

SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Courreix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE	SARL RENOVATION LAGUILLON Les Courreix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE	ZH 113 - ZH 114
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS	Mr BOUSQUET Stéphane Michel La Fayolle 24320 LUSIGNAC	ZE0026
SARL BOCQUIER THERMIQUE	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 LA TOUR BLANCHE	SCI LE BOIS DES CHENES DE LA TOUR 5 RUE PASSADOUR 24320 LA TOUR BLANCHE	B 0775
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS	SAS Groupe MEAC route de St Julien 44110 ERBRAY	B 662 B 675 - B 676 B 879
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETUREIX	SCI ALEA 01 Chez Blanchet 16480 CHILLAC	E 1098
CHAUSSEON MATERIAUX	RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC	SCI BORDEAUX ESPACE AQUITAINE LE LONCHERAY 49220 JAILLE YVON	AM 105 - AM 118
SCAR TERROIR ET TRADITION 24	598 RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC	SCAR RUE GEORGES TRIJOULET 24600 RIBERAC	AM 119
ETABLISSEMENTS LAVIALE	ROUTE DE PERIGUEUX 24600 RIBERAC	MR LAVIALE GERARD LA CROUZIE 24600 ALLEMANS	AN 0115 - AN 0116
LIDL	LIEU DIT GRAND CHAMP SUD 24600 RIBERAC	SA FINAMUR 12 PLACE DES ETATS UNIS 92120 MONTROUGE	AZ 68

ACTUALISATION DE LA LISTE DES ETABLISSEMENTS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL EXONERES DE LA TEOM POUR 2022

OCCUPANT	LOCAL EXONERE	VILLE	Section	Parcelle
2AM	ADRESSE 4 RUE DE LA PRAIRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	372
ACTIFS ENTREPRISES	445 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	647,676
ADHA 24	BOULEVARD DES SAVEURS CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	556
AFTRAL	13 RUE DE PHOEBUS - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BX	22
AGC DU PERIGORD CER France	231 RUE DE L'INNOVATION CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	578
AGEMA	2 RUE ALFRED NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	292 (65,67)
AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE	IMPASSE DU VIEUX CHEMIN	ANNESE ET BEAULIEU	AR	711
ALLETZ & CIE	AVENUE LOUIS LESCURE - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	127
AMBULANCES REUNIES PERIGUEUX	65 AVENUE LES JARIJOUX	CHAMPCEVINEL	AS	121
ANTENNE AUTODIALYSE FRANCHEVILLE	8 RUE CHARLES MANGOLD	PERIGUEUX	BI	157
APAVE	BOULEVARD DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	541
APB	ZAC CAUSSADE - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C	1003,1477,1480,
ARENALU MURAT FRERES	BAREYROU - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	147
ASL	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	546,549
ASL DE GESTION DU CENTRE COMMERCIAL LA FEULLERAIE	LA FEULLERAIE	TRELISSAC	BB BC	503,494,495 279,145,177
ASS CHAMBRE D'AGRICULTURE	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	546,549
ASSELDOR	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	546,549
ASSOCIATION MAISON ST VINCENT	24 RUE D'ANGOULEME	CHATEAU L'EVEQUE	D	107,164 à 175
ATE	6 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	659
ATMOSPHERE	4 RUE GAMBETTA	PERIGUEUX	AY	434,431
ATOL	ZI DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	490
AU FOURNIL DE LA CITE	11 PLACE DE LA CITE	PERIGUEUX	AZ	395

AUCHAN PERIGUEUX	ZAC PERI OUEST RUE DE LA CROPTTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	530,561 à 566,569 à 571,573 à 575,577,578,581,583, 584,585
AUDIT ET CONSEILS	475 BOULEVARD DES SAVEURS - CREAVALLEE NORD	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	642,649,651
AURENSAN	ROUTE DE BERGERAC CREAVALLEE NORD	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	301,308
AUTOPASSION APPLIFILM	16 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AT	29
AVRY LE CORVAISIER	LA RAMPINSOLLE NORD	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AT	451
BALDAUF DIFFUSION	CHAMP DE LACHENAL	ANESSE ET BEAULIEU	AR	665
BAM	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	418,679
BANQUE DE France	1 PLACE ROOSEVELT	PERIGUEUX	AY	25
BESSON	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	455
BG SPORT	193 ROUTE DE BORDEAUX	MARSAC SUR L'ISLE	AC	203
BLUE BOX	ZA DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	449
BOULANGER	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	252
BOULAZAC AUTO	10 RUE ALFRED NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	118
BOURDEIL DECORS	4 AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	232
BRICO DEPOT	205 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BC	59 à 62
BUFFALO GRILL	AVENUE LOUIS SUDER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	716
BUREAU VALLEE	AVENUE MARCEL PAUL- BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	613
BUREAU VALLEE	LACROPTTE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	260
BUT INTERNATIONAL	CC LA FEUILLERAIE AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BB	247,252,251
CABINET DENTAIRE ETCHEVERRY	2 ALLEE JEAN BOITEUX	CHAMPCEVINEL	AS	141
CACHE CACHE BONOBO	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	520
CAP CINEMA CGR	PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	BI	635, 638,641
CAPEB DORDOGNE	7 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	678
CARREFOUR CITY SARL FLAG 24	55 RUE DU PRESIDEN WILSON	PERIGUEUX	AZ	723
CASH PISCINES	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1175
CCI DE LA DORDOGNE	12 AVENUE HENRY DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	499
CELIO	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	520

CENTRE COMMERCIAL HYPER U	ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	
CENTRE DE REEDUCATION DE LA LANDE	59 ROUTE DE ST ASTIER	ANESSE ET BEAULIEU	AV	172,174,195, 197, 199,201,203
CETEC	IMP. DU VIEUX CHEMIN - ZAE LACHENAL	ANESSE ET BEAULIEU	AR	664
CETEC INDUSTRIE CONDITIONNEMENT	8 CHEMIN DES GABARRES	CHANCELADE	AT	423
CF BAT	ZA LA RAMPINSOLLE	COULOUNIEIX- CHAMIER	AT	460,457
CHALLENGE 24	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AI	142
CHARENTES TRUCK SERVICE	4 RUE PHOEBUS - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BX	6
CHARRON LBI	AVENUE HENRY DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	393
CHÂTEAU DES REYNATS	15 AVENUE DES REYNATS	CHANCELADE	AR	3
CLARA AUTOMOBILE (GARAGE MODERNE SERREAU)	31 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AR	29
CLAUD'S AUTO	ZAE PERI OUEST BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	363
CLINIQUE DU PARC	26 RUE PAUL LOUIS COURRIER	PERIGUEUX CEDEX (TRELISSAC)	BM	25,26,131,133,135
CLINIQUE FRANCHEVILLE	34 BOULEVARD VESONE	PERIGUEUX	BI	642,742, 739 à 749
CMS BAYOT SARRAZI	291 ROUTE DE SARRAZI - ALLEE DES CHENES	COULOUNIEIX- CHAMIER	BL	120
COFIDUR EMS	15 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	659
COMPAGNON DU DEVOIR	ALLEE DES SPORTS CHERCUZAC	CHANCELADE	AV	740
COPELDOR	BOULEVARD DES SAVEURS CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIER	AW	546
CORDONS ELECTRIQUES DU VERCOR	27 ROUTE DE ST ASTIER ZA LACHENAL	ANESSE ET BEAULIEU	AR	400,399
COULEURS DE TOLLENS	AVENUE HENRI DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	167,170,257
CPA SERRE	AVENUE BENOIT FRACHON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	736
CREABIO NOVABIO	AVENUE BORIE MARTY - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	51,53
CREAIMMO	4 IMPASSE DES 3 CHENES BORIE MARTY CREAVALLEE SUD - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	CA BW	223
CSSO	AVENUE HENRI DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	373,376,394
CULTURE VELO PERIGUEUX	ZC DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	522
CYCLES CUM'S	3 BOULEVARD DE L'HORIZON	MARSAC SUR L'ISLE	AL	358
DECATHLON	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	330
DECOCERAM	CCID 24	MARSAC SUR L'ISLE	AL	199

DELMOND FOIES GRAS	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1148,1152,1149,1254,1256,1260,1258
DIAGNOSUR AUTO SECURITE	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	679
DIAGNOSUR AUTO SECURITE	32 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AS	17
DISTRICT DE FOOTBALL	17 AVENUE DU PARC	MARSAC SUR L'ISLE	AL	339,341
DMC BUREAUTIQUE	22 RUE DE LA PRAIRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	273
DORDOGNE ENROBES	LA RAMPINSOLLE SUD	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AV	65,275
DORDOGNE POIDS LOURDS	BORIE PORTE OUEST	TRELISSAC	AR	40,15
DS MENUISERIE	ZAE CHIEZAS - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C	899,896
DVM FOMAGRO	17 ROUTE DE MARIVAL	MARSAC SUR L'ISLE	AM	207
EASY CASH	ZC DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	
EHPAD LA CHENERAIE	6 RUE DU PETIT PRINCE - BASSILLAC	BASSILLAC ET AUBEROCHES	AA	37
EHPAD LA FEUILLERAIE	13 RUE LEO LAGRANGE	RAZAC SUR L'ISLE	AP	172
EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	3 AVENUE JEAN MOULIN	VERGT	AE	472
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	15 RUE DE LA BAILLARDIERE	CHANCELADE	AT	415
EMP	AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	717
ENTRE NOUS	ZI DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	404
EPA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	546,549
ERCTP	30 AVENUE BENOIT FRACHON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	67
ERELEC	22 RUE ALFRED NOBEL - ZI LANDRY II - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	112
ETS CHARRIERE	16 ALLEE DES PINS	MARSAC SUR L'ISLE	AL	370,394,393
ETS MAZEAU	ZAE DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	172
EURL EXCLUSIV ELECTROMENAGER	ROUTE DE PARIS	CHAMPCEVINEL	AS	122
FAST HOTEL	12 AVENUE DU PARC	MARSAC SUR L'ISLE	AL	460,462
FAURIE 24	RUE JULES SUPERVIELLE - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1450
FEDERATION DE CHASSE DE LA DORDOGNE	5 BOULEVARD HENRI JACQUEMENT BP 232 CEDEX 9	MARSAC SUR L'ISLE	AL	435,542
FEDEX EXPRESS FR	21 ROUTE DE MARIVAL	MARSAC SUR L'ISLE	AM	209,212
FIRMIN	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	281
FLASH AUTO 24	13 ROUTE DE MARIVAL	MARSAC SUR L'ISLE	AM	59
FLUNCH	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	412

FOYER DE VIE LYSANDER	FON D'UZERCHE - BASSILLAC	BASSILLAC ET AUBEROUCHE	AA	29,170,30,94	
FRAIKIN France	RUE ALFRED NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	36	
FRANC DIESEL	ROUTE DE LIMOGES	TRELISSAC	AR	34,36	
FRANCE POIDS LOURDS	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1430,1432	
FROMARSAC	86 RUE DU 8 MAI	MARSAC SUR L'ISLE	AR	203,246	
GEDITEX	ZA CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	717	
GEMO	LES JALOTS LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BC	191	
GEMO	CC ID 24 PERI OUEST	MARSAC SUR L'ISLE	AL	191,213	156,197
GIFI	AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BC	187	
GO SPORT	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	281	
GRAND FRAIS	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	241	
GRANDE RECRE	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	353	
GROUPAMA	25 COURS MONTAIGNE	PERIGUEUX	AY	410	
GSDB	BOULEVARD DES SAEURS - CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	552,556	
HAMMEL ROBINETTERIE	BOULEVARD HENRI JACQUEMENT	MARSAC SUR L'ISLE	AL	40,1421,276,422,257	
HOCHÉ CONSEIL	371 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	679,682	
HOTEL IBIS PERIGUEUX	8 BOULEVARD GEORGES SAUMANDE	PERIGUEUX	BI	592	
HOTEL KYRIAD	RUE JULES SUPERVIELLE - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1168,1165,1171	
HOTEL LE 15	2 RUE DE L'EXPORT CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	708,71	
HOTEL L'ESCALE	BORIE MARTY CREAVALLEE SUD - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	64,65	
HOTEL MERCURE	7 PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	AZ	782	
IAPI	13 RUE GUSTAVE EIFFEL ZI LANDRY 1 - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	111	
INOVELEC PLS	ZI LE LANDRY - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	151	
INTECH	6 BOULEVARD DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	683	
INTERMARCHE	RUE TALLEYRAND PERIGORD	PERIGUEUX	BP	462	
INTERMARCHE	ROUTE DE PARIS	TRELISSAC	BO	109,117,119	
INTERMARCHE	ROUTE DE BERGERAC	VERGT	AL	23,62	
IRISH FACTORY	PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	BI	638,635,641	
JAMSY	CHEMIN DE LA BEAURONNE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	420,163,386	
JARDEL	47 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AP	4	

JARDIN FLEURI	18 ROUTE DES FLEURS	CHANCELADE	AB	129	
JOUECLUB	RUE DE LA CROPTTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	552,557,558	
KIABI	ZI DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	411	
KORIAN LES BORDS DE L'ISLE	1 RUE DE L'ISLE	TRELISSAC	BL	174,272,172	
KORIAN VILLA LES CEBRADES	1 RUE DE LA MAIRIE - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	CE	90	
LA FOIRFOUILLE	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	418	
LA MAISON D'URSULE	16 ZAC LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	455	
LA PATATERIE	PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	BI	635,638,641	
LA PENICHE	7 RUE DE L'ANCIENNE PREFECTURE DES QUAIS DE L'ISLE	PERIGUEUX	/		
LA SALEMBRAISE	AVENUE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	14	
LAFARGE HOLCIM BETON	ZI LE LANDRY RUE GUSTAVE NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	101	
LAJARTHE PERIGORD MOTOCULTURE	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL		354
LAURIER / CASTELLO	RUE ALFRED NOBEL - ZI LANDRY II - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	107,53	
LE BIHAN	LE COLOMBIER	MARSAC SUR L'ISLE	AM	63,92	
LE FOURNIL DE BOULAZAC	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	692	
LE FOURNIL DES JALOTS	214 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	205	
LE GRAND DAGUE	ROUTE DU GRAND DAGUE - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C		49.50.51.54à59.44.45.46.395à403.147.177.750à757
LE PETIT NICE	16 RUE CLAUDE BERNARD	PERIGUEUX	BE	341	
LECLERC CLOS CHASSAING - DISPER	16 RUE CLOS CHASSAING	PERIGUEUX	AY	822	
L'ECLUSE	ROUTE DE LIMOGES	ANTONNE ET TRIGONANT	C	434	
LEROY MERLIN	RUE DES GABARRES	CHANCELADE	AT	331,441,449	
LES BRICONAUTES	MOULIN DE RIPAILLE	VERGT	AL	81	
L'ETOILE DU SUD	3 RUE DES COMMERCES	MARSAC SUR L'ISLE	AL	213	
LIDL	ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AB	721 à 730	
LIDL	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	269	
MAISON DE LA LITERIE	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	412	
MAISON DES COMMUNES	BOULEVARD DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	416	
MAISON DU MONDE	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	490	
MC DONALD'S	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	515	
MC DONALD'S	ZC LA COUTURE - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BY	131	

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-05210-DE
Regu le 30/09/2021

MC DONALD'S	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	95	
METRO	117 ROUTE DE LYON	PERIGUEUX	BO	304	
MEUBLE BEAU	999 ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AB	792	
MFR	20 RUE BEAULIEU BP 70053	PERIGUEUX CEDEX	AS	181	
MONCEAU FLEURS	23 AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	687	
MONOPRIX	10 PLACE BUGEAUD	PERIGUEUX	BI	588	
MVN	11 RUE DE PHEBUS - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BX	33	
NETTO	2 ALLEE DU PORT	PERIGUEUX	BD	300,432	
OBRY LES BRICONAUTES	ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	27,26	
OPTIC 2000	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	353	
OPTICAL CENTER	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	412	
PARC DES EXPOSITIONS	ZAE DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	494	
PATAPAIN	558 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERIS	AW	595,593,597	
PEPINIERE D'ENTREPRISES	251 BOULEVARD DE SAVEURS - CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERIS	AW	548,551,653	
PERIGORD ARMATURES	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1429,472	
PERIGORD ARMATURES	11 RUE DES GABARRES	CHANCELADE	AT	337	
PERIGORD ARMATURES	11 RUE DE LA CROPTTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	770,764	
PERIGORD AUTO PIECES	4 AVENUE DU CHATEAU	MARSAC SUR L'ISLE	AL	269	
PERIGORD CHASSE PECHE	1 IMPASSE TULOUP	MARSAC SUR L'ISLE	AL	86,87	
PERIGORD CHAUDRONNERIE INOX	BOULEVARD BEAURONNE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	773	
PERIGORD FROID	78 ROUTE DE LYON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AP	53,378	
PERIGORD FRUITS	LE TRONC	LACROPTTE	B	602	
PERIGORDINE DE SALAISONS	AVENUE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	133	
PETIT PATRICK MATERIEL	10 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	441,625	
PICARD	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	268	
PISCINE DESJOYAUX	6 RUE LOUISE ABBEMA - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	516	
POINT P	AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	50	
POINT S	8 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AT	43,48	
POSTE	1 RUE DU 4 SEPTEMBRE	PERIGUEUX	AY	727	
PROMOCASH	12 ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	21,22	
PROXISHOP WURTH	15 AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	317	
PST	ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	26	

RAFAILLAC SAS	AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	570	
RAPID PARE BRISE FBJ AMERICAN WASH	15 AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	317	
REGIPLAST	IMPASSE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	27,39	
RESTAURANT DEL ARTE	ROND POINT LES MOUNARDS	TRELISSAC	BB	354	
RESTAURANT L'ESCALE	BORIE MARTY CREAVALLEE SUD - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BZ BW	52,54	56
RESTAURANT MEUH	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	523	
RETRAITE DU MANOIRE	LE BOURG	ST PIERRE DE CHIGNAC	AB	30,31	
REXEL France	AVENUE DU CHATEAU	MARSAC SUR L'ISLE	AL		772
REYT PEINTURE	11 RUE DES COMMERCES	MARSAC SUR L'ISLE	AL	244	
SARL ALAIN FAURIE	29 ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	13	
SARL AUBERT CHAUDRONNERIE	9 AVENUE DE L'INDUSTRIE	COULOUNIEIX- CHAMIERES	BI	385,386	
SARL BASPELEC	2 BIS BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	404	
SARL BOUTHIER PASCAL	LE FAYARD	AGONAC	C	861	
SARL CATTEROU FREDERIC	AVENUE HENRY DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	191	
SARL EHPAD LES CHENES VERTS	LE LYONNET	AGONAC	E	654	
SARL LE 7 DE TABLE	2 RUE ALFRED NOBEL - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1298,1296	
SARL LES DELICES DE MADY	RUE FRIDA KAHLO CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	714,716	
SARL MATHIEU & CIE	6 BIS BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	658,661	
SARL MENUISERIE BENOIT	179 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	179 (764)	
SARL PERIMEDIA 24	206 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	1	
SARL RIOU	10 RUE ALFRED NOBEL - ZAE LANDRY 2 - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	73	
SARL SEIE	4 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	405	
SARL STIM 24	5 RUE DE LA CROPTTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	551	
SARL TAN PHAT	16 COURS ST GEORGES	PERIGUEUX	BS	110,161	
SARL TG RESTAURATION BURGER KING	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	358	
SAS AU TEMPS D'EUGENIE	ROUTE DE CHARBONNIERAS	COULOUNIEIX CHAMIERES	AW		788
SAS COCHAME INTERMARCHE	AVENUE WINSTON CHURCHILL	COULOUNIEIX- CHAMIERES	BM	143,144,145,149	
SAS DELUC CITROEN	9 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AX	49,51,52	
SAS DOUMEN	40 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	21,101	

SAS ESPINET	48 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	305,308	
SAS ETOILE 24	ZI BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	750	
SAS ETS PASQUET	LE BOURG	LACROPTÉ	E	748,749	
SAS FROID CUISINE 24	LA GARELIE CREAVALLEE NORD	COULOUNIEUX CHAMIERES	AW	503	
SAS MARIONNET	36 ROUTE DU MARCHÉ DE LA FRAISE	VERGT	AB	122	
SAS PAUL BEAUVIEUX	123 ROUTE DE LYON	PERIGUEUX	BO	217	
SAS REBIERE ET CIE	228 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	196	
SAS SOBEVAL	AVENUE LOUIS LESCURÉ - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	820	
SAS TRELEDIS CENTRE COMMERCIAL	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BC	134,156,152,149,463	
SAS TRELEDIS DRIVE LECLERC	216 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	308	
SCEP	ZAE CHIEZAS - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C	915	
SCI BCD	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	609	
SCI BEVIPA 1	6 BOULEVARD DE SALTGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	501	
SCI CG	ZAE GRAND FONT - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1280,1281,1292	
SCI EGALITE	BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	566	
SDC LE PRIVILEGE	225 ROUTE D'ANGOULEME	PERIGUEUX	AH	143	
SECA SN	ROUTE DE MAYAC	SAVIGNAC LES EGLISES	B	1016,1017	
SEMET SARL	14 IMPASSE DU VIEUX CHEMIN	ANNESSE ET BEAULIEU	AR	616	
SIGNALISATION 24	ZAE BAREYROU - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	86	
SIORAT	10 RUE ALFRED NOBEL - ZAE LANDRY 2 - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	BD	166	
SNC ESPACE COUTURE	ZC LA COUTURE - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BY	129,131,133,141,147	
SNOOK BOWL PALACE	ZC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BC	231	
SOCESA ELEVAGE	105 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	726	
SOGECA	RUE ALFRED NOBEL - ZAE LANDRY II - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	60	
SOGOFA	ZAE CAUSSADE - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	D	1446	
SOMATHERM	16 AVENUE DU CHÂTEAU	MARSAC SUR L'ISLE	AL	275	
SPAR MIECAZE	AVENUE DU 26EME RI	VERGT	AE	190,191	
SPP NUMERIQUE	13 RUE THIERS	PERIGUEUX	AY	26,27	
STAP DORDOGNE	9 ALLEE DE BORIE MARTY - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	51	

SYNDICATS DES SYLVICULTEURS DE LA DORDOGNE	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	552,556	
TAPE A L CEIL	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	520	
TAPIS ST MACLOU	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	355	
TATI	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	499,472	
TELELEC DATACOM	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	616,618	
TERRES DU PERIGORD	35 AVENUE BENOIT FRACHON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	564	
TERRES DU PERIGORD	ZA SOL DE DIME ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AE	1892,1910,1917	
TERRES DU PERIGORD	ZAE CREAVALLE SUD REU BORIE MARTY - SANILHAC	SANILHAC	BZ	44	
THIRIET	26 ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AB	929,923,926	
TOTAL RELAIS DU MANOIRE	AIRE DU MANOIRE - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	954,955	
TRANSPORT GUILLOU	37 AVENUE DE L AUTOMOBILE	TRELISSAC	AR	38,14	
TRAPY PRO	12 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	436,437,438,439	
TRELEDIS DRIVE LECLERC	225 ROUTE D'ANGOULEME	PERIGUEUX	AH	143	
TRELEDIS DRIVE LECLERC	2 CHEMIN DU MOULIN NEUF	PERIGUEUX	AH		270
TRELEDIS EC MARBOT	17 BOULEVRAD MONTAIGNE	PERIGUEUX	AY	432,810,434	
TRELEDIS LECLERC DRIVE	CROIX DE CHOLET - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	1,2	
TRELEDIS RETAIL	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	454,498,502,499	
TRELEDIS STATION	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	135	
UDAG 24	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	556	
UNION IMMO. DES ORG. SOC. DU PERIGORD	50 RUE CLAUDE BERNARD	PERIGUEUX	BD	112	
URTA	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	546,549	
VERGER DES BALANS	9 ROUTE DES BALANS	ANNESE ET BEAULIEU	AV	325	
VILLA OCCITANE	55 RUE DU PRESIDENT WILSON	PERIGUEUX	AZ	723	
VULCO GARRIGUE	ZAE PONT DU CERF - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	27	
WAKARI	7 RUE DU CENTRE ID 24	MARSAC SUR L'ISLE	AL	206	
EASY CASH	ZC DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH		523

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

216 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------	----------	--------------

Commune	Raison social	Adresse	Référence cadastrale
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues	
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan	
Montpon Ménéstérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34
Montpon Ménéstérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29
Montpon Ménéstérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207
Montpon Ménéstérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33
Vallereuil	SCIERIE PARQUETERIE DE VALLEREUIL	Moulin Marty	
Montpon Ménéstérol	INTERMARCHE	Avenue Georges Pompidou Route de Bordeaux	
Montpon Mussidan	MEUBLES GRAS	Rue de la Clédât	
Le Bugue	SCI GUYMAR	Le Bourg-24260 Audrix Bricomarché-Route du Buisson	AV73-74-92-238-239- 249-251-AX228-230- 457-460
Léguillac de l'Auche	LE FOURNIL DE LA VALLEE	ZI Les Quatre Routes	
Neuvic	INTERMARCHE	Route de bordeaux ZAE	
Saint Astier	IMPRIMERIE IOTA	1, Rue Henri Rebière ZI La Serve	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	SCI JAMOT 1 rue Michel Montaigne 24 600 RIBERAC	AM0138 – AM0150
REV' HOTEL - SAS EMIMARINE	Les Chaumes Nord - Route de Périgueux 24600 RIBERAC	SCI FANION Choisy/Larques Les Chaumes Nord 24 600 RIBERAC	AN0681
CENTRE LECLERC – SAS SORIDIS	Les Chaumes Nord - 24600 RIBERAC	SCI LES CHAUMES ADMINISTRATION D INFASST Mr RADET, Route de Périgueux 24 600 RIBERAC SAS SORIDIS Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC	AM163-AM125-AM101 AL 45
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC	PROBADEC Mr PETITBREUIL Les Chaumes Est 24 600 RIBERAC	AN0741
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC	Mr COMPAIN Pierre Jules 25 rue Bonnefin 33 100 BORDEAUX	AN0334 – AN0335 – AN0751 – AN0752 – AN0753
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC	SCI Les Embruns 4 bis rue de la Mouline 33 560 CARBON BLANC	AN0774 – AN0336 – AN0337
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC	SOCIETE SAGOT BARNAGAUD ET COMPAGNIE Faye 24 600 RIBERAC Sagot Athelle et guy Savignac 24600 ALLEMANS	AE0069 AH0128
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC	SCI LA CHATAIGNERAIE La Chataigneraie 24 600 RIBERAC	AN0731

BANQUE POPULAIRE	2, place de La Liberté 24600 RIBERAC	SCI BANQUE POPULAIRE DU CENTRE 32 Boulevard Carnot 87 000 LIMOGES	AX0057
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETUREIX	SCI DES 2 PONTS OUEST Aux deux ponts Ouest 24600 VILLETUREIX	E 956
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC	SCI LCMC 46 route de Saint Sulpice 24 600 RIBERAC	AV0060
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC	SAS GARAGE JFB 20 avenue de Verdun 24 600 RIBERAC	BL0211
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC	SCI CLS Mr GAUDUCHEAU La basse Valade 24 320 SAINT MARTIAL DE VIVEYROL	BK0138
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC	SCI LES CHAUMES 395 Route des Rivets 24 230 ST ANTOINE DE BREUILH	AN0678
CHARTRES Stéphane	Faye 24600 RIBERAC	M. CHARTRES Stéphane José Les Fougères 24 600 RIBERAC	AE0022
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC	PBCMT5 SCI LAETATIS Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC	ZE 86
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC	SCI LAGON Route de Mussidan La Fortune 24 600 RIBERAC	AT0021

ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC	SCI CADROAS 52 rue du 26 Mars 1944 24600 RIBERAC	AW0202 - AW0203
SAS RIBERAC DISTRIBUTION (Intermarché Ribérac)	Route de Mussidan 24600 RIBERAC	SAS FIDOLIS 2019 11 Allée des Mousquetaires 91810 VERT LE GRAND	AT0023
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
CRCAM Charente-Perigord	5 place Nationale 24600 RIBERAC	CCAM CRCAM Charente Perigord Rue d'Epagnac BP 21 16800 SOYAUX	AW0158
SARL LACHAUD VOYAGES	ZI La Borie 24600 VILLETTOUREIX	Mr GABOULAUD Jean-Paul Les Sions 24600 VANXAINS	AW0159
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER	SARL GROUPE LACHAUD ZI La Borie 24600 VILLETTOUREIX	E1083
SARL YVES NADAL	BAUNAC SUD 24350 TOCANE ST APRE	SAS LAFAYE BATIMENT Les Tilleuls 24350 MONTAGRIER	ZD 0107
SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE	SCI LES TILLEULS Les Tilleuls 24350 MONTAGRIER	ZB0067
SNC ALAIN BALLOUT	Puymonzac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC	SCI ANBA 24 Maison neuve 24350 TOCANE ST APRE	AD377 WA75
		IMMOBILIERE NOUGEIN 17 av Maillard 19100 BRIVE LA GAILLARDE	AD 345
		SCI MARBAL 94 rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX	WA0171

RAISON SOCIALE	ADRESSE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE
SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE	SARL RENOVATION LAGUILLON Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE	ZH 113 - ZH 114
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS			
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS	Mr BOUSQUET Stéphane Michel La Fayolle 24320 LUSIGNAC	ZE0026
SARL BOCQUIER THERMIQUE	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 LA TOUR BLANCHE	SCI LE BOIS DES CHENES DE LA TOUR 5 RUE PASSADOUR 24320 LA TOUR BLANCHE	B 0775
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS	SAS Groupe MEAC route de St Julien 44110 ERBRAY	B 662 B 675 - B 676 B 879
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETOUREIX	SCI ALEA 01 Chez Blanchet 16480 CHILLAC	E 1098
CHAUSSON MATERIAUX	RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC	SCI BORDEAUX ESPACE AQUITAINE LE LONCHERAY 49220 JAILLE YVON	AM 105 - AM 118
SCAR TERROIR ET TRADITION 24	598 RUE DU CDT FRANCOIS PICHARDIE 24600 RIBERAC	SCAR RUE GEORGES TRIJOLET 24600 RIBERAC	AM 119
ETABLISSEMENTS LAVIALE	ROUTE DE PERIGUEUX 24600 RIBERAC	MR LAVIALE GERARD LA CROUZIE 24600 ALLEMANS	AN 0115 - AN 0116
LIDL	LIEU DIT GRAND CHAMP SUD 24600 RIBERAC	SA FINAMUR 12 PLACE DES ETATS UNIS 92120 MONTROUGE	AZ 68

ACTUALISATION DE LA LISTE DES ETABLISSEMENTS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL EXONERES DE LA TEOM POUR 2022

OCCUPANT	LOCAL EXONERE	VILLE	Section	Parcelle	
ZAM	ADRESSE 4 RUE DE LA PRAIRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	372	
ACTIFS ENTREPRISES	445 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	647,676	
ADHA 24	BOULEVARD DES SAVEURS CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	556	
AFTRAL	13 RUE DE PHOEBUS - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BX	22	
AGC DU PERIGORD CER France	231 RUE DE L'INNOVATION CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	578	
AGEMA	2 RUE ALFRED NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL		292 65,670
AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE	IMPASSE DU VIEUX CHEMIN	ANNESSE ET BEAULIEU	AR	711	
ALLEZ & CIE	AVENUE LOUIS LESCURE - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	127	
AMBULANCES REUNIES PERIGUEUX	65 AVENUE LES JARIJOUX	CHAMPCEVINEL	AS	121	
ANTENNE AUTODIALYSE FRANCHEVILLE	8 RUE CHARLES MANGOLD	PERIGUEUX	BI	157	
APAVE	BOULEVARD DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	541	
APB	ZAC CAUSSADE - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C	1003,1477,1480,	
ARENALU MURAT FRERES	BAREYROU - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	147	
ASL	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	546,549	
ASL DE GESTION DU CENTRE COMMERCIAL LA FEUILLERAIE	LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB BC	503,494,495	279,145,177
ASS CHAMBRE D'AGRICULTURE	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	546,549	
ASSELDOR	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	546,549	
ASSOCIATION MAISON ST VINCENT	24 RUE D'ANGOULEME	CHATEAU L'EVEQUE	D	107,164 à 175	
ATE	6 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	659	
ATMOSPHERE	4 RUE GAMBETTA	PERIGUEUX	AY	434,431	
ATOL	ZI DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	490	
AU FOURNIL DE LA CITE	11 PLACE DE LA CITE	PERIGUEUX	AZ		395

AUCHAN PERIGUEUX	ZAC PERI OUEST RUE DE LA CROPTTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	530,561 à 566,569 à 571,573 à 575,577,578,581,583, 584,585
AUDIT ET CONSEILS	475 BOULEVARD DES SAVEURS - CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	642,649,651
AURENSAN	ROUTE DE BERGERAC CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	301,308
AUTOPASSION APPLIFILM	16 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AT	29
AVRY LE CORVAISIER	LA RAMPINSOLLE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AT	451
BALDAUF DIFFUSION	CHAMP DE LACHENAL	ANNESE ET BEAULIEU	AR	665
BAM	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	418,679
BANQUE DE France	1 PLACE ROOSEVELT	PERIGUEUX	AY	25
BESSON	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	455
BG SPORT	193 ROUTE DE BORDEAUX	MARSAC SUR L'ISLE	AC	203
BLUE BOX	ZA DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	449
BOULANGER	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	252
BOULAZAC AUTO	10 RUE ALFRED NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	118
BOURDEIL DECORS	4 AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	232
BRICO DEPOT	205 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BC	59 à 62
BUFFALO GRILL	AVENUE LOUIS SUDER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	716
BUREAU VALLEE	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	613
BUREAU VALLEE	LACROPTTE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	260
BUT INTERNATIONAL	CC LA FEUILLERAIE AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BB	247,252,251
CABINET DENTAIRE ETCHEVERRY	2 ALLEE JEAN BOITEUX	CHAMPCEVINEL	AS	141
CACHE CACHE BONOBO	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	520
CAP CINEMA CGR	PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	BI	635, 638,641
CAPEB DORDOGNE	7 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	678
CARREFOUR CITY SARL FLAG 24	55 RUE DU PRESIDEN WILSON	PERIGUEUX	AZ	723
CASH PISCINES	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1175
CCI DE LA DORDOGNE	12 AVENUE HENRY DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	499
CELIO	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	520

CENTRE COMMERCIAL HYPER U	ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	
CENTRE DE REEDUCATION DE LA LANDE	59 ROUTE DE ST ASTIER	ANESSE ET BEAULIEU	AV	172,174,195, 197, 199,201,203
CETEC	IMP. DU VIEUX CHEMIN - ZAE LACHENAL	ANESSE ET BEAULIEU	AR	664
CETEC INDUSTRIE CONDITIONNEMENT	8 CHEMIN DES GABARRES	CHANCELADE	AT	423
CF BAT	ZA LA RAMPINSOLLE	COULOUNIEIX- CHAMIER	AT	460,457
CHALLENGE 24	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AI	142
CHARENTES TRUCK SERVICE	4 RUE PHOEBUS - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BX	6
CHARRON LBI	AVENUE HENRY DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	393
CHÂTEAU DES REYNATS	15 AVENUE DES REYNATS	CHANCELADE	AR	3
CLARA AUTOMOBILE (GARAGE MODERNE SERREAU)	31 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AR	29
CLAUD'S AUTO	ZAE PERI OUEST BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	363
CLINIQUE DU PARC	26 RUE PAUL LOUIS COURRIER	PERIGUEUX CEDEX (TRELISSAC)	BM	25,26,131,133,135
CLINIQUE FRANCHEVILLE	34 BOULEVARD VESONE	PERIGUEUX	BI	642,742, 739 a 749
CMS BAYOT SARRAZI	291 ROUTE DE SARRAZI - ALLEE DES CHENES	COULOUNIEIX- CHAMIER	BL	120
COFIDUR EMS	15 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	659
COMPAGNON DU DEVOIR	ALLEE DES SPORTS CHERCUZAC	CHANCELADE	AV	740
COPELDOR	BOULEVARD DES SAVEURS CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIER	AW	546
CORDONS ELECTRIQUES DU VERCOR	27 ROUTE DE ST ASTIER ZA LACHENAL	ANESSE ET BEAULIEU	AR	400,399
COULEURS DE TOLLENS	AVENUE HENRI DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	167,170,257
CPA SERRE	AVENUE BENOIT FRACHON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	736
CREABIO NOVABIO	AVENUE BORIE MARTY - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	51,53
CREAIMMO	4 IMPASSE DES 3 CHENES BORIE MARTY CREAVALLEE SUD - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	CA BW	223
CSO	AVENUE HENRI DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	373,376,394
CULTURE VELO PERIGUEUX	ZC DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	522
CYCLES CUM'S	3 BOULEVARD DE L'HORIZON	MARSAC SUR L'ISLE	AL	358
DECATHLON	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	330
DECOCERAM	CCID 24	MARSAC SUR L'ISLE	AL	199

DELMOND FOIES GRAS	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1148,1152,1149,1254,1256,1260,1258
DIAGNOSUR AUTO SECURITE	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	679
DIAGNOSUR AUTO SECURITE	32 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AS	17
DISTRICT DE FOOTBALL	17 AVENUE DU PARC	MARSAC SUR L'ISLE	AL	339,341
DMC BUREAUTIQUE	22 RUE DE LA PRAIRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	273
DORDOGNE ENROBES	LA RAMPINSOLLE SUD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AV	65,275
DORDOGNE POIDS LOURDS	BORIE PORTE OUEST	TRELISSAC	AR	40,15
DS MENUISERIE	ZAE CHIEZAS - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C	899,896
DVM FOMAGRO	17 ROUTE DE MARIVAL	MARSAC SUR L'ISLE	AM	207
EASY CASH	ZC DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	
EHPAD LA CHENERAIE	6 RUE DU PETIT PRINCE - BASSILLAC	BASSILLAC ET AUBEROCHES	AA	37
EHPAD LA FEUILLERAIE	13 RUE LEO LAGRANGE	RAZAC SUR L'ISLE	AP	172
EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	3 AVENUE JEAN MOULIN	VERGT	AE	472
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	15 RUE DE LA BAILLARDIERE	CHANCELADE	AT	415
EMP	AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	717
ENTRE NOUS	ZI DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	404
EPA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	546,549
ERCTP	30 AVENUE BENOIT FRACHON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	67
ERELEC	22 RUE ALFRED NOBEL - ZI LANDRY II - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	112
ETS CHARRIERE	16 ALLEE DES PINS	MARSAC SUR L'ISLE	AL	370,394,393
ETS MAZEAU	ZAE DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	172
EURL EXCLUSIV ELECTROMENAGER	ROUTE DE PARIS	CHAMPCEVINEL	AS	122
FAST HOTEL	12 AVENUE DU PARC	MARSAC SUR L'ISLE	AL	460,462
FAURIE 24	RUE JULES SUPERVIELLE - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1450
FEDERATION DE CHASSE DE LA DORDOGNE	5 BOULEVARD HENRI JACQUEMENT BP 232 CEDEX 9	MARSAC SUR L'ISLE	AL	435,542
FEDEX EXPRESS FR	21 ROUTE DE MARIVAL	MARSAC SUR L'ISLE	AM	209,212
FIRMIN	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	281
FLASH AUTO 24	13 ROUTE DE MARIVAL	MARSAC SUR L'ISLE	AM	59
FLUNCH	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	412

FOYER DE VIE LYSANDER	FON D'UZERCHE - BASSILLAC	BASSILLAC ET AUBEROCHE	AA	29,170,30,94	
FRAIKIN France	RUE ALFRED NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	36	
FRANC DIESEL	ROUTE DE LIMOGES	TRELISSAC	AR	34,36	
FRANCE POIDS LOURDS	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1430,1432	
FROMARSAC	86 RUE DU 8 MAI	MARSAC SUR L'ISLE	AR	203,246	
GEDITEX	ZA CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	717	
GEMO	LES JALOTS LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BC	191	
GEMO	CC ID 24 PERI OUEST	MARSAC SUR L'ISLE	AL	196,197	
GIFI	AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BC	191,213	
GO SPORT	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	187	
GRAND FRAIS	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	281	
GRANDE RECRE	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	241	
GROUPAMA	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	353	
GROUPAMA	25 COURS MONTAIGNE	PERIGUEUX	AY	410	
GSDB	BOULEVARD DES SAEURS - CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	552,556	
HAMMEL ROBINETTERIE	BOULEVARD HENRI JACQUEMENT	MARSAC SUR L'ISLE	AL	40,1421,276,422,257	
HOCHE CONSEIL	371 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	679,682	
HOTEL IBIS PERIGUEUX	8 BOULEVARD GEORGES SAUMANDE	PERIGUEUX	BI	592	
HOTEL KYRIAD	RUE JULES SUPERVIELLE - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1168,1165,1171	
HOTEL LE 15	2 RUE DE L'EXPORT CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX-CHAMIERES	AW	708,71	
HOTEL L'ESCALE	BORIE MARTY CREAVALLEE SUD - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	64,65	
HOTEL MERCURE	7 PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	AZ	782	
IAPI	13 RUE GUSTAVE EIFFEL ZI LANDRY 1 - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	111	
INOVELEC PLS	ZI LE LANDRY - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	151	
INTECH	6 BOULEVARD DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	683	
INTERMARCHÉ	RUE TALLEYRAND PERIGORD	PERIGUEUX	BP	462	
INTERMARCHÉ	ROUTE DE PARIS	TRELISSAC	BO	109,117,119	
INTERMARCHÉ	ROUTE DE BERGERAC	VERGT	AL	23,62	
IRISH FACTORY	PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	BI	638,635,641	
JAMSY	CHEMIN DE LA BEAUROUNNE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	420,163,386	
JARDEL	47 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AP	4	

AR PREFECTURE

024-252405329-20210828-0521G-DE
Regu le 30/09/2021

JARDIN FLEURI	18 ROUTE DES FLEURS	CHANCELADE	AB	129	
JOUECLUB	RUE DE LA CROÏTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	552,557,558	
KIABI	ZI DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	411	
KORIAN LES BORDS DE L'ISLE	1 RUE DE L'ISLE	TRELISSAC	BL	174,272,172	
KORIAN VILLA LES CEBRADES	1 RUE DE LA MAIRIE - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	CE	90	
LA FOIR'FOUILLE	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	418	
LA MAISON D'URSULE	16 ZAC LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	455	
LA PATATERIE	PLACE FRANCHEVILLE	PERIGUEUX	BI	635,638,641	
LA PENICHE	7 RUE DE L'ANCIENNE PREFECTURE DES QUAIS DE L'ISLE	PERIGUEUX	/	/	
LA SALEMBRAISE	AVENUE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	14	
LAFARGE HOLCIM BETON	ZI LE LANDRY RUE GUSTAVE NOBEL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	101	
LAJARTHE PERIGORD MOTOCULTURE	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	354	
LAURIER / CASTELLO	RUE ALFRED NOBEL - ZI LANDRY II - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	107,53	
LE BIHAN	LE COLOMBIER	MARSAC SUR L'ISLE	AM	63,92	
LE FOURNIL DE BOULAZAC	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	692	
LE FOURNIL DES JALOTS	214 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	205	
LE GRAND DAGUE	ROUTE DU GRAND DAGUE - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C		49.50.51.54à59.44.45.46.395à403.147.177.750à757
LE PETIT NICE	16 RUE CLAUDE BERNARD	PERIGUEUX	BE	341	
LECLERC CLOS CHASSAING - DISPER	16 RUE CLOS CHASSAING	PERIGUEUX	AY	822	
L'ECLUSE	ROUTE DE LIMOGES	ANTONNE ET TRIGONANT	C	434	
LEROY MERLIN	RUE DES GABARRES	CHANCELADE	AT	331,441,449	
LES BRICONAUTES	MOULIN DE RIPAILLE	VERGT	AL	81	
L'ETOILE DU SUD	3 RUE DES COMMERCES	MARSAC SUR L'ISLE	AL	213	
LIDL	ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AB	721 à 730	
LIDL	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	269	
MAISON DE LA LITERIE	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	412	
MAISON DES COMMUNES	BOULEVARD DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	416	
MAISON DU MONDE	ZAE LE PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	490	
MC DONALD'S	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	515	
MC DONALD'S	ZC LA COUTURE - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BY	131	

MC DONALD'S	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	95
METRO	117 ROUTE DE LYON	PERIGUEUX	BO	304
MEUBLE BEAU	999 ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AB	792
MFR	20 RUE BEAULIEU BP 70053	PERIGUEUX CEDEX	AS	181
MONCEAU FLEURS	23 AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	687
MONOPRIX	10 PLACE BUGEAUD	PERIGUEUX	BI	588
MVN	11 RUE DE PHEBUS - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BX	33
NETTO	2 ALLEE DU PORT	PERIGUEUX	BD	300,432
OBRY LES BRICONAUTES	ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	27,26
OPTIC 2000	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	353
OPTICAL CENTER	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	412
PARC DES EXPOSITIONS	ZAE DE SALTEGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	494
PATAPAIN	558 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	595,593,597
PEPINIERE D'ENTREPRISES	251 BOULEVARD DE SAVEURS - CREAVALLEE NORD	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	548,551,653
PERIGORD ARMATURES	ZAE GRAND FONT- ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1429,472
PERIGORD ARMATURES	11 RUE DES GABARRES	CHANCELADE	AT	337
PERIGORD ARMATURES	11 RUE DE LA CROPTTE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	770,764
PERIGORD AUTO PIECES	4 AVENUE DU CHATEAU	MARSAC SUR L'ISLE	AL	269
PERIGORD CHASSE PECHE	1 IMPASSE TULOUP	MARSAC SUR L'ISLE	AL	86,87
PERIGORD CHAUDRONNERIE INOX	BOULEVARD BEAURONNE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	773
PERIGORD FROID	78 ROUTE DE LYON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AP	53,378
PERIGORD FRUITS	LE TRONC	LACROPTTE	B	602
PERIGORDINE DE SALAISONS	AVENUE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	133
PETIT PATRICK MATERIEL	10 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	441,625
PICARD	LES MOUNARDS	TRELISSAC	BE	268
PISCINE DESJOYAUX	6 RUE LOUISE ABBEMA - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	516
POINT P	AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	50
POINT S	8 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AT	43,48
POSTE	1 RUE DU 4 SEPTEMBRE	PERIGUEUX	AY	727
PROMOCASH	12 ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	21,22
PROXISHOP WURTH	15 AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	317
PST	ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	26

RAFAILLAC SAS	AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	570	
RAPID PARE BRISE FBJ AMERICAN WASH	15 AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	317	
REGIPLAST	IMPASSE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	27,39	
RESTAURANT DEL ARTE	ROND POINT LES MOUNARDS	TRELISSAC	BB	354	
RESTAURANT L'ESCALE	BORIE MARTY CREAVALLEE SUD - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BZ BW	52,54	56
RESTAURANT MEUH	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	523	
RETRAITE DU MANOIRE	LE BOURG	ST PIERRE DE CHIGNAC	AB	30,31	
REXEL France	AVENUE DU CHATEAU	MARSAC SUR L'ISLE	AL		772
REYT PEINTURE	11 RUE DES COMMERCES	MARSAC SUR L'ISLE	AL	244	
SARL ALAIN FAURIE	29 ALLEE JACQUES DUCLOS - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AK	13	
SARL AUBERT CHAUDRONNERIE	9 AVENUE DE L'INDUSTRIE	COULOUNIEIX- CHAMIERES	BI	385,386	
SARL BASPELEC	2 BIS BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	404	
SARL BOUTHIER PASCAL	LE FAYARD	AGONAC	C	861	
SARL CATTEROU FREDERIC	AVENUE HENRY DELUC - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	191	
SARL EHPAD LES CHENES VERTS	LE LYONNET	AGONAC	E	654	
SARL LE 7 DE TABLE	2 RUE ALFRED NOBEL - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1298,1296	
SARL LES DELICES DE MADY	RUE FRIDA KAHLO CREAVALLEE NORD	COULOUNIEIX- CHAMIERES	AW	714,716	
SARL MATHIEU & CIE	6 BIS BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	658,661	
SARL MENUISERIE BENOIT	179 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	179 (764)	
SARL PERIMEDIA 24	206 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	1	
SARL RIOU	10 RUE ALFRED NOBEL - ZAE LANDRY 2 - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	73	
SARL SEIE	4 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	405	
SARL STIM 24	5 RUE DE LA CROITE BASSE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	551	
SARL TAN PHAT	16 COURS ST GEORGES	PERIGUEUX	BS	110,161	
SARL TG RESTAURATION BURGER KING	CC LA FEULLERAIE	TRELISSAC	BB	358	
SAS AU TEMPS D'EUGENIE	ROUTE DE CHARBONNIERAS	COULOUNIEIX CHAMIERES	AW		788
SAS COCHAME INTERMARCHÉ	AVENUE WINSTON CHURCHILL	COULOUNIEIX- CHAMIERES	BM	143,144,145,149	
SAS DELUC CITROEN	9 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AX	49,51,52	
SAS DOUMEN	40 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	21,101	

SAS ESPINET	48 AVENUE FIRMIN BOUVIER - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	305,308	
SAS ETOILE 24	ZI BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	750	
SAS ETS PASQUET	LE BOURG	LACROPTÉ	E	748,749	
SAS FROID CUISINE 24	LA GARELIE CREAVALLEE NORD	COULOUNIEUX CHAMIERES	AW		503,796
SAS MARIONNET	36 ROUTE DU MARCHÉ DE LA FRAISE	VERGT	AB		120
SAS PAUL BEAUVIEUX	123 ROUTE DE LYON	PERIGUEUX	BO	217	
SAS REBIERE ET CIE	228 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	196	
SAS SOBEVAL	AVENUE LOUIS LESCURÉ - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	820	
SAS TRELEDIS CENTRE COMMERCIAL	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BC	134,156,152,149,463	
SAS TRELEDIS DRIVE LECLERC	216 AVENUE MICHEL GRANDOU	TRELISSAC	BE	308	
SCEP	ZAE CHIEZAS - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	C	915	
SCI BCD	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	609	
SCI BEVIPA 1	6 BOULEVARD DE SALTGOURDE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	501	
SCI CG	ZAE GRAND FONT - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	1280,1281,1292	
SCI EGALITE	BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	566	
SDC LE PRIVILEGE	225 ROUTE D'ANGOULEME	PERIGUEUX	AH	143	
SECA SN	ROUTE DE MAYAC	SAVIGNAC LES EGLISES	B	1016,1017	
SEMÉT SARL	14 IMPASSE DU VIEUX CHEMIN	ANNESSE ET BEAULIEU	AR	616	
SIGNALISATION 24	ZAE BAREYROU - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	86	
SIORAT	10 RUE ALFRED NOBEL - ZAE LANDRY 2 - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	BD	166	
SNC ESPACE COUTURE	ZC LA COUTURE - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BY	129,131,133,141,147	
SNOOK BOWL PALACE	ZC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BC		231
SOCOSA ELEVAGE	105 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEUX- CHAMIERES	AW	726	
SOGECA	RUE ALFRED NOBEL - ZAE LANDRY II - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AL	60	
SOGOFA	ZAE CAUSSADE - ATUR	BOULAZAC ISLE MANOIRE	D	1446	
SOMATHERM	16 AVENUE DU CHÂTEAU	MARSAC SUR L'ISLE	AL	275	
SPAR MIECAZE	AVENUE DU 26EME RI	VERGT	AE	190,191	
SPP NUMERIQUE	13 RUE THIERS	PERIGUEUX	AY	26,27	
STAP DORDOGNE	9 ALLEE DE BORIE MARTY - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	51	

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0521G-DE
Regu le 30/09/2021

SYNDICATS DES SYLVICULTEURS DE LA DORDOGNE	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	552,556	
TAPE A L'ŒIL	ZAE DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH	520	
TAPIS ST MACLOU	AVENUE LOUIS SUDER	MARSAC SUR L'ISLE	AL	355	
TATI	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	499,472	
TELELEC DATACOM	AVENUE MARCEL PAUL - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	616,618	
TERRES DU PERIGORD	35 AVENUE BENOIT FRACHON - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AB	564	
TERRES DU PERIGORD	ZA SOL DE DIME ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AE	1892,1910,1917	
TERRES DU PERIGORD	ZAE CREAVALLE SUD REU BORIE MARTY - SANILHAC	SANILHAC	BZ	44	
THIRIET	26 ROUTE DE RIBERAC	CHANCELADE	AB	929,923,926	
TOTAL RELAIS DU MANOIRE	AIRE DU MANOIRE - ST LAURENT SUR MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	A	954,955	
TRANSPORT GUILLOU	37 AVENUE DE L'AUTOMOBILE	TRELISSAC	AR	38,14	
TRAPY PRO	12 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	MARSAC SUR L'ISLE	AL	436,437,438,439	
TRELEDIS DRIVE LECLERC	225 ROUTE D'ANGOULEME	PERIGUEUX	AH	143	
TRELEDIS DRIVE LECLERC	2 CHEMIN DU MOULIN NEUF	PERIGUEUX	AH		270
TRELIDIS EC MARBOT	17 BOULEVARD MONTAIGNE	PERIGUEUX	AY	432,810,434	
TRELIDIS LECLERC DRIVE	CROIX DE CHOLET - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	1,2	
TRELIDIS RETAIL	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	454,498,502,499	
TRELIDIS STATION	CC LA FEUILLERAIE	TRELISSAC	BB	135	
UDAG 24	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	556	
UNION IMMO. DES ORG. SOC. DU PERIGORD	50 RUE CLAUDE BERNARD	PERIGUEUX	BD	112	
URTA	295 BOULEVARD DES SAVEURS	COULOUNIEIX-CHAMIER	AW	546,549	
VERGER DES BALANS	9 ROUTE DES BALANS	ANNESE ET BEAULIEU	AV	325	
VILLA OCCITANE	55 RUE DU PRESIDENT WILSON	PERIGUEUX	AZ	723	
VULCO GARRIGUE	ZAE PONT DU CERF - NOTRE DAME DE SANILHAC	SANILHAC	BW	27	
WAKARI	7 RUE DU CENTRE ID 24	MARSAC SUR L'ISLE	AL	206	
EASY CASH	ZC DU PONTEIX - BOULAZAC	BOULAZAC ISLE MANOIRE	AH		523

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0521G-DE

Regu le 30/09/2021

CHARGE le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.

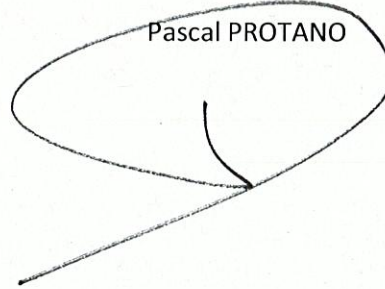
L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le.....

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts from the left, goes up and around, then down and across to the right, ending in a long horizontal stroke that extends to the left. The name 'Pascal PROTANO' is printed in black capital letters above the signature.


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°06-21G**OBJET : Acquisitions foncières – Commune de Breuilh**

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 3	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSELEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la création d'une plate-forme de déchets verts, il est proposé au Comité Syndical de faire l'acquisition foncière nécessaire au projet.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à acquérir auprès des propriétaires, les parcelles ci-dessous :

Propriétaires	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	Superficie réelle résultant du bornage	PRIX TTC
Monsieur COLLINET Roland Albert Les Gabriellou 24380 BREUILH	A 3	491	2086 M ²	2086 M ²	6€/M ²

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à procéder aux acquisitions foncières dans les conditions susvisées ;

AUTORISE le SMD3 à prendre en charge les frais d'actes notariés et de géomètre s'y rapportant ;

AUTORISE le Président à déléguer au Directeur du SMD3 la signature de tous les actes administratifs et notariés utiles à ces acquisitions foncières.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°07-21G
**OBJET : Etat d'assiette et destination des Coupes de Bois –
Commune de Saint Laurent des Hommes Année 2022**
Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 3	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATHIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSELEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose :

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2022 présenté par l'Office National des Forêts,

le SMD3 décide :

- Que les parcelles 9d, 19d, classées en amélioration, ainsi que les coupes des parcelles 21c et parcelle 6c (incendie), en coupe rase, seront vendues sur pied par l'Office National des Forêts, soit en vente par Appel d'Offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'Office National des Forêts et validation par Monsieur le Directeur Général des Services du SMD3 lors de la mise en vente.
- Que les coupes des parcelles 9d, 19d, 21c et 6c seront vendues façonnées de la façon suivante :
 1. Les bois participeront aux ventes groupées de l'Office National des Forêts en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et autorise Monsieur le Directeur Général des Services du SMD3 à signer les documents afférents,

Et

 2. Décide que le SMD3 réalisera lui-même l'exploitation des bois et confiera à l'Office National des Forêts, une mission d'assistance technique à donneur d'ordres pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation. Leur financement sera inscrit au budget syndical. Les bois façonnés seront vendus en bloc ou à la mesure dans le cadre de consultations de gré à gré.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

DONNE pouvoir à Monsieur le Directeur Général des Services du SMD3 pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

AUTORISE le Directeur Général des Services du SMD3 à signer tous les documents afférents aux opérations de vente.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°08-21G

OBJET : Convention avec le Centre social et culturel Passerelle Vézère Haut Périgord Noir et le SMD3 fixant les modalités de récupération des objets valorisables de la déchèterie de THENON à titre gracieux

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 3	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO	
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 47	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine-FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent-LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques-RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck-MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick-GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane-MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent-BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane-DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François-CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE

024-252405329-20210928-0821G-DE

Regu le 30/09/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix			37		

Monsieur le Président expose :

Le Centre Social et Culturel Thenon Causes et Vézère est situé sur la commune de Thenon. Un de ses objectifs est la promotion du réemploi sur le territoire de la Communauté Communes du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon, Hautefort. Le réemploi consiste à donner une seconde vie à des déchets destinés à l'enfouissement.

Dans sa démarche d'amélioration de qualité de service et de promotion de l'économie circulaire, le SMD3 vient de construire une nouvelle déchèterie sur la commune de Thenon, qui sera ouverte au public dès le 19 octobre 2021. Son aménagement a été pensé de façon à permettre aux usagers de déposer les objets pouvant bénéficier d'une seconde vie.

A ce titre, elle sollicite le SMD3 pour l'autoriser à prélever les objets et matériaux en déchèterie.

C'est dans ce contexte qu'une convention, à titre gracieux, doit être établie entre le SMD3 et le Centre Social et Culturel Thenon Causes et Vézère pour définir les modalités de prélèvement d'objets réemployables (meubles, vaisselles, jouets...) sur la déchèterie de Thenon.

Le Centre Social et Culturel Thenon Causes et Vézère s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de la déchèterie,
- Respecter les règles de sécurité mises en place sur les différents sites,
- Mettre en place des outils de gestion visant à assurer le suivi des quantités et la traçabilité des types de matériaux enlevés,
- Equiper les salariés en vêtements de travail et EPI nécessaires à l'activité,
- Maintenir propre le local mis à sa disposition.

Le SMD3 s'engage à :

- Autoriser la présence du personnel du Centre Social et Culturel Thenon Causes et Vézère sur la déchèterie (selon les modalités définies dans la convention),
- Autoriser le personnel collecteur de l'association à récupérer différents types d'objets et de matériaux dans la déchèterie de Thenon,
- Informer les usagers de la déchèterie de cette prestation.

Cette convention entrera en vigueur à compter du 01/10/2021 pour une durée de validité de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

<input checked="" type="radio"/> 37 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre Social et Culturel Thenon Causses et Vézère pour la récupération des objets réemployables sur la déchèterie de THENON selon les modalités susvisées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°09-21G

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Hospitalier de Saint-Astier pour la réalisation d'une micro-plateforme mutualisée de compostage

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 20	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pour voir à Mr DESPORT	
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 47	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix			37		

Monsieur le Président expose :

Après avoir bénéficié d'études menées par un prestataire, le Centre Hospitalier de Saint-Astier souhaite promouvoir la création d'une micro-plateforme de compostage, afin de traiter la totalité de ses déchets fermentescibles. Le Centre hospitalier est porteur de ce projet et permet au collège Arthur Rimbaud de bénéficier de cette future installation pour traiter ses biodéchets.

Ce projet permettrait, à terme, de détourner 50 tonnes de déchets fermentescibles par an, soit la totalité des biodéchets produits par le centre hospitalier (à laquelle s'ajoute la production du collège, de la cuisine centrale, voire de la RPA), répartis comme suit :

Sites	Total annuel de biodéchets estimés en tonnes
Centre Hospitalier	27,8
Collège	9,7
Cuisine centrale	4,1
RPA & ADPH	7,6
TOTAL	49,2

Le centre hospitalier sollicite donc le SMD3 pour aider financièrement la mise en place de cette plateforme. Leur projection financière concernant les dépenses est la suivante :

Nature de la dépense	Dépense (HT)
Accompagnement de projet	6 900 €
Aménagement	6 154€
Equipement	21 829, 80 €
Formation	700 €
Retournement	3 555 €
TOTAL	25 452 €

Le SMD3 a toujours pris en charge en totalité depuis des années la formation des référents de site de compostage collectif et en établissement à 100%, dans la limite de deux agents formés par installation.

Le centre hospitalier sollicite essentiellement une aide du SMD3 pour l'équipement de la micro-plateforme. Un montant de 8000€ est ici proposé pour favoriser l'installation de cette unité de valorisation.

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec cette structure pour définir la répartition des rôles techniques et financiers entre le SMD3 et le centre hospitalier, pour cet accompagnement exceptionnel.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

37 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

APPROUVE la convention entre le SMD3 et le Centre Hospitalier de Saint-Astier pour la réalisation d'une micro-plateforme mutualisé de compostage, pour cet accompagnement exceptionnel.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,



Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°10-21G

OBJET : Subvention à l'association pour les Enfants du Pays de Beleyme dans le cadre de l'organisation d'une journée technique départementale sur la valorisation des Biodéchets

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 20	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pour voir à Mr DESPORT	
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences : 47	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSELEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégory GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix			37		

Monsieur le Président expose :

L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » a pour objet de promouvoir les activités sociales, culturelles, environnementales et économiques sur les cantons de Villamblard, Vergt et le Périgord central. Elle a également pour objet de contribuer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité par l'Education à l'Environnement et le Développement Durable.

Le SMD3 a coorganisé avec cette association, le 22 Novembre 2019, une journée technique départementale dont le thème était « Gérer, composter, valoriser les biodéchets en Dordogne ».

Fort de son succès et du taux de participation de 2019, un nouvel évènement est programmé, le jeudi 26 novembre 2021, en présentiel dans le respect des règles sanitaires.

Afin d'être de nouveau partenaire dans l'organisation de ce projet et promouvoir la stratégie de la collectivité au travers de témoignages et présentations, une aide financière de 500€ est proposée, pour favoriser le déroulement de cette action.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

37 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

APPROUVE l'intervention des animateurs pour l'organisation de cette manifestation,

AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°11-21G
OBJET : MARCHÉ 2021-018 AO - SERVICES D'ASSURANCES POUR LE SMD3 : Attribution
Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 15	Nombre de votants : 19
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pouvoir à Mr DESPORT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégory GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

* D'attribuer le lot 5 : (assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à SMACL, 141 av S. Allende ; 79000 NIORT, aux tarifs mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;

* D'attribuer le lot 6 : (assurance cyber risques) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à SARRE ET MOSELLE / AIG, 17 AVENUE POINCARE, 57400 Sarrebourg, aux tarifs mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

16 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-018-AO de service d'assurances du SMD3, selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

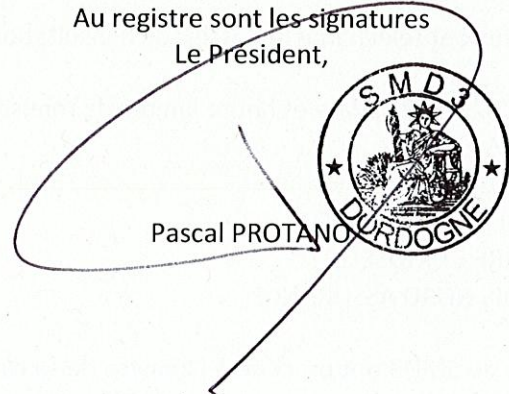
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



Monsieur le Président expose :

Un marché a été lancé concernant la souscription des contrats d'assurance pour le SMD3.

Le marché est d'une durée de quatre ans avec la faculté de résiliation annuelle par chacune des parties (code des assurances), il débutera le 1^{er} janvier 2022 - 00h00 et expirera le 31 décembre 2025.

Le marché est décomposé comme suit :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité

Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot 6 : assurance cyber risques

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- Au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- Et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

10 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 23 août 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

- SAGA
- SMACL
- ASSURANCES PILLIOT
- SARRE ET MOSELLE
- PARIS NORD ASSURANCE

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse de sa candidature et de son offre, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré :

* De déclarer le lot 1 : (assurance des dommages aux biens et des risques annexes) infructueux en raison d'absence de remise d'offre,

* D'attribuer le lot 2 : (assurance des responsabilités et des risques annexes) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à PNAS, 159, rue FBG Poissonnière, 75009 Paris, aux tarifs mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire,

* D'attribuer le lot 3 : (assurance des véhicules à moteur et des risques annexes) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à ASSURANCES PILLIOT, rue Witternesse, 62120 Aire sur Lalys, aux tarifs mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire,

* D'attribuer le lot 4 : (assurance de la protection juridique de la collectivité) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à ASSURANCES PILLIOT, rue Witternesse, 62120 Aire sur Lalys, aux tarifs mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°12-21G

**OBJET : MARCHE 2021-017 AO - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX DES
INSTALLATIONS DU SMD3 : Attribution**

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 15	Nombre de votants : 19
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pouvoir à Mr DESPORT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Président expose :

Le présent marché a pour objet le vidage, nettoyage, remise en eau des débourbeurs, dégrilleurs, séparateurs d'hydrocarbures et fosses des centres de transfert, déchèteries et autres sites du SMD3 ainsi que le traitement des déchets qui en résultent conformément à la réglementation en vigueur

Le marché est d'une durée d'un an, reconductible 3 fois un an.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- Au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- Et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

04 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 24 août 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

- SARP SUD OUEST

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse de sa candidature et de son offre, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré :

* D'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à SARP SUD OUEST, 8, Avenue Manon Cormier, 33530 BASSENS s, aux tarifs mentionnés sur la base du bordereau des prix unitaires (381.506,40 €TTC base Détail Quantitatif Estimatif-DQE).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-017-AO Entretien des dispositifs de traitement des eaux des installations du SMD3.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°13-21G

**OBJET : MARCHE 2021-020 AO - ACQUISITION DE VÉHICULES DE LAVAGE
BORNES SEMI-ENTERRÉS ET ENTERRÉES : Attribution**

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 15	Nombre de votants : 19
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pouvoir à Mr DESPORT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Président expose :

Un marché de type accord cadre mono-attributaire a été lancé concernant la fourniture des véhicules destinés à assurer le lavage des bornes semi-enterrés et enterrés du SMD3.

Le marché est d'une durée de 24 mois, reconductible 2 fois 12 mois.

Le marché est décomposé comme suit :

Lot 1 "Véhicules 26 T"

Lot 2 "Véhicule 3.5T"

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- Au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- Et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

9 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 27 août 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

- BRO MERIDIONALE DE VOIRIE
- SOCIETE ANONYME DE REPARATION ET DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
- BRO MERIDIONALE DE VOIRIE
- CISNARD
- MONTANIER
- EIM-MIRAGE

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse de sa candidature et de son offre, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré :

- D'attribuer le lot 1 : (Véhicules 26 T) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société BRO MERIDIONALE DE VOIRIE, 1 Avenue de l'Etang, 84000 AVIGNON ; aux tarifs mentionnés sur la base du bordereau des prix unitaires (1.858.927,04€TTC base Détail Quantitatif Estimatif- DQE).
- D'attribuer le lot 2 : (Véhicule 3.5T) à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société SOCIETE ANONYME DE REPARATION ET DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE, 36, av de l'automobile, 24750 Trélassac ; aux tarifs mentionnés sur la base du bordereau des prix unitaires (861.795,87€TTC base Détail Quantitatif Estimatif- DQE).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE

le Président ou son représentant à signer le marché 2020-020-AO d'acquisition de véhicules de lavage bornes semi-enterrés et enterrés, selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

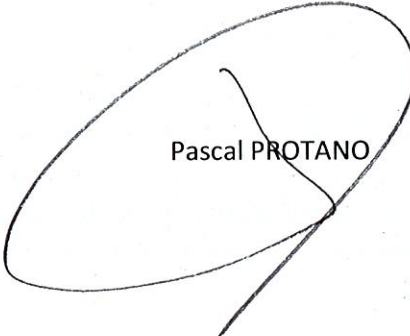
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°14-21G

**OBJET : MARCHE 2021-005 AO : ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CRÉATION
D'UN CENTRE DE TRI ET D'UNE UNITÉ CSR : Attribution**

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 15	Nombre de votants : 19	
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pouvoir à Mr DESPORT		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65		
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE		

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Claudine FAURE</i>				
	Thierry CIPIERRE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Vincent LACOSTE</i>				
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Jean-Jacques RATIER</i>				
	Pierre JAUBERTIE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	<i>Franck MOISSAT</i>				
	Alain MARTY	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<i>Patrick GUILLEMET</i>					
Bernadette SALINIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane MOTTIER</i>					
Francis COLBAC (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Vincent BELLOTEAU</i>					
Christelle BOUCAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>Stéphane DOBBELS</i>					
Hélène REYS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
<i>François CAREME</i>					

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose :

Le présent marché a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un nouveau centre de tri départemental de déchets ménagers recyclables et d'un centre de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Les constructions pourront être implantées soit à l'emplacement du centre de valorisation des déchets de La Rampinsolle (24660), sur lequel se situe déjà l'un des deux centres de tri du département, ou sur un nouveau terrain en cours de recherche (agglomération de Périgueux).

Le marché est d'une durée de 45 mois.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- Au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- Et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

22 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 23 juillet 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les sociétés suivantes avaient déposé une offre :

- TRIDENT SERVICE
- ANTEA FRANCE

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse de sa candidature et de son offre, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres et conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré:

* D'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société TRIDENT SERVICE, 15 allée des sablières, 78290, Croissy-sur-Seine; aux tarifs mentionnés sur la base du bordereau des prix unitaires (261 465€TTC base Détail Quantitatif Estimatif- DQE).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

46 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-005-AO d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre de tri d'une unité CSR, selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°15-21G
OBJET : Marché n°2020-021-AO : Acquisition de broyeurs mobiles : avenant 1
Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 septembre 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 15	Nombre de votants : 19
Nombre de pouvoirs : 4	1. Me ROUX donne pouvoir à Mr PROTANO 2. M BOIDE donne pouvoir à Mr TRIFFE 3. M COLBAC donne pouvoir à Mr PROTANO 4. M BEAU donne pouvoir à Mr DESPORT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65	
Secrétaire de séance :	Monsieur Bernard TRIFFE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir) <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC (pouvoir) <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Lionel ARMAGHANIAN <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE (pouvoir) <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU (pouvoir) <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		46			

Monsieur le Président expose :

Vu le marché n°2020-021-AO d'acquisition de broyeurs mobiles de déchets verts en date du 10 décembre 2020 attribué à la société DARFEUILLE MOTOCULTURE pour un montant prévisionnel de 490.737,46 €TTC (base Détail Quantitatif Estimatif),

Vu la conjoncture mondiale qui entraîne des augmentations du prix des matières premières ainsi que des coûts de transport et donc des produits finis,

L'avenant n°1 vise à prendre en compte la modification du montant unitaire des matériels de 18 600 €HT à 19 800 €HT.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-021-AO d'acquisition de broyeurs mobiles de déchets verts, selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

